

Les **voleurs** migrent vers le Web *Page B 1*



Un **vote de confiance** superflu? Péladeau pourrait éviter le test d'ici les élections. *Page A 3*

Les méthodes qui auraient permis à **Applebaum** de percevoir des pots-de-vin sont révélées *Page A 2*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 45

LE DEVOIR, LE MERCREDI 2 MARS 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



CHRISTOF STACHE AGENCE FRANCE-PRESSE

Le fondeur québécois Alex Harvey sera de la partie sur le mont Royal, mercredi.

Le mont Royal au sommet du ski de fond

La Coupe du monde s'arrête ici pour la première fois

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Les meilleurs fondeurs du monde se trouvent à Montréal aujourd'hui et au Québec toute la semaine. Ce mercredi, en pleine tempête de neige, ils fendront la neige fraîche, s'élançant en double poussée sur une boucle de 3,5 km tracée au flanc du mont Royal.

C'est une première pour la Fédération internationale de ski (FIS) de clore sa Coupe du monde en Amérique du Nord. Patrice Drouin, président Geste, responsable de l'organisation de l'événement, explique en entrevue qu'il s'agit pour la fédération d'un « marché émergent très intéressant ». En 2012, il avait déjà tenu une Coupe du monde à Québec, non loin du parlement. Mais cette fois, l'ensemble des épreuves prend des proportions inattendues. « C'est sur le Nouveau Continent, cette fois, qu'on va remettre les Globes de cristal », les grands prix du sport. Une première.

Très populaire dans les pays scandinaves, le ski de fond quitte rarement le sol européen. « Ça fait six ans qu'on travaille pour obtenir cet événement en Amérique », explique Patrice Drouin. Pour des raisons techniques liées aux olympiques et aux championnats du monde, un tel événement ne pourrait d'ailleurs pas revenir chaque année.

Pour les femmes, le départ à Montréal en style classique départagera les meilleures après

VOIR PAGE A 8 : SKI

Le BAPE sur Énergie Est en sursis

Des groupes environnementaux déposent une injonction pour stopper le processus

ALEXANDRE SHIELDS

Le feuilleton judiciaire se corse dans le dossier du pipeline Énergie Est. *Le Devoir* a appris que des groupes environnementaux ont déposé une injonction pour bloquer le début des audiences du BAPE sur le projet, le jour

même où le ministre David Heurtel confirmait le dépôt d'une injonction pour forcer TransCanada à respecter les lois du Québec.

En théorie, les audiences prévues dans le cadre de l'étude du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) doivent débuter le lundi 7 mars. Mais si la Cour supé-

rieure accueille favorablement la requête présentée mardi par le Centre québécois du droit

VOIR PAGE A 8 : BAPE

Lire aussi : Critiques et menaces fusent d'Ouest en Est. *Page A 3*

LE « SUPER MARDI » COURONNE CLINTON ET TRUMP



JOE RAEDLE / GETTY IMAGES / AGENCE FRANCE-PRESSE

Hillary Clinton et Donald Trump ont tous deux confirmé leur importante avance dans la course à l'investiture des partis démocrate et républicain, lors du « super mardi », où 12 États votaient. Si le vote afro-américain a porté Clinton, c'est la division des adversaires républicains qui permet à Trump de faire le plein. *Page A 8*

AUJOURD'HUI



Actualités La loi québécoise sur le tabac de nouveau attaquée en justice. Deux cigarettiers contestent notamment l'interdiction des produits aromatisés. *Page A 5*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 2
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 3

Comment ne pas dire adieu à Gainsbourg

Stefie Shock prend un risque pour les 25 ans de la mort de Serge Gainsbourg: voici 12 belles dans la peau, l'album de duos

SYLVAIN CORMIER

Avec le timbre plus grââve que grââve qu'il a, sa tête de chou, les références musicales en voulez-vous en v'là, la science du DJ, le diplômé en groove qu'il est, ça lui revenait... de droit. Aussi bien que ce soit Stefie, on se dit. Le coup de l'album hommage pour les 25 ans de la mort de Serge Gainsbourg, on n'allait pas y couper. Réalisation Shock, interprétation chic en duo avec des chanteuses et des actrices de chez nous, ça allait quasiment de soi, quoi.

« Ça allait être souligné, quelque chose allait sortir autour du 2 mars 2016, la date anniversaire du décès. Au début, je ne voulais pas trop, mais à l'insistance de quelqu'un de mon entourage, j'ai fini par penser: est-ce que je veux être



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : GAINSBURG

L'album s'est construit de nuit: Stefie Shock travaillait de 22 h à 6 h du matin.

ACTUALITÉS

De l'enveloppe brune aux boîtiers de DVD

Le versement présumé de pots-de-vin par des promoteurs à l'ex-maire, Michael Applebaum, s'est effectué de différentes façons

JEANNE CORRIVEAU

Le voile a été levé, mardi, sur des méthodes ayant présumément permis à l'ancien maire de Montréal, Michael Applebaum, de toucher des pots-de-vin liés à des projets immobiliers dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG). Certains paiements auraient été effectués en versements placés dans des enveloppes, mais dans d'autres cas, l'argent aurait été glissé dans des boîtes de jeux vidéo ou de DVD.

Le quotidien *The Gazette* a obtenu du Tribunal, vendredi dernier, la levée d'une ordonnance de non-publication qui avait été maintenue pour certaines parties de la déclaration faite par la sergente-déTECTIVE Caroline Parent. Cet affidavit avait permis à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) de procéder à des perquisitions aux bureaux de l'arrondissement, et Michael Applebaum a été arrêté en juin 2013. L'ancien maire fait face à 14 chefs d'accusation, dont complot, fraude, corruption et abus de confiance.

Un effort politique

Les accusations portées contre l'ancien maire visaient deux projets de développement, mais les éléments de preuve recherchés par les policiers touchaient huit projets ainsi qu'un contrat d'ingénierie se rapportant à une étude de circulation, révèle le document judiciaire.

Dans sa déclaration faite aux policiers, Hugo Tremblay, ancien attaché politique de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ex-maire Michael Applebaum fait face à 14 chefs d'accusation, dont complot, fraude, corruption et abus de confiance.

Michael Applebaum alors que celui-ci était maire de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG), a soutenu que son patron l'envoyait rencontrer des promoteurs immobiliers et qu'il partageait l'argent collecté auprès d'eux avec lui. Ces manœuvres visaient à faire avancer les projets. Hugo Tremblay a même admis avoir agi de sa propre initiative à certaines occasions.

M. Tremblay a relaté qu'à la demande de Michael Applebaum, il avait rencontré le promoteur d'un projet de l'avenue Troie et qu'il avait demandé à celui-ci de faire un « effort politique », indique le document. Le promoteur Anthony Keeler

lui aurait par la suite remis 20 000\$, répartis en billets de 100\$, 50\$ et 20\$, dans une boîte de jeu vidéo.

L'ancien attaché politique a également indiqué aux policiers avoir reçu de l'ex-maire un montant entre 5000 et 10 000\$ concernant le projet de Centre universitaire de santé McGill (CUSM). « Il a reçu cet argent sans avoir eu de commandes particulières, mais plutôt pour son travail de tous les jours, pour régler des problèmes », précise le document judiciaire.

Boîte de DVD

Anthony Keeler a aussi rencontré les policiers et il a relaté que lors de sa première

rencontre avec Michael Applebaum et Hugo Tremblay en 2006, l'ancien maire lui aurait dit : « Quand tu parles à Hugo, tu parles à moi. » M. Keeler a notamment expliqué qu'à l'occasion du versement d'un pot-de-vin, il aurait passé le sac d'argent à Hugo Tremblay sous la table alors qu'ils étaient dans un restaurant.

L'associé d'Anthony Keeler, Robert Stein, a pour sa part indiqué aux policiers que lors d'une rencontre, Michael Applebaum lui aurait mentionné que les élections, ça coûtait cher. M. Keeler a soutenu que pour le projet Troie, un montant de 35 000\$ aurait été convenu avec Hugo Tremblay. « Pour le premier paiement, il a empaqueté 10 000 ou 15 000 \$ dans une boîte de DVD de la série 24, puis dans un sac de plastique qu'il a donné à Keeler. [...] Les autres paiements se seraient faits de la même manière », peut-on lire dans l'affidavit de la policière. L'argent aurait par la suite été remis à Hugo Tremblay.

Procès en 2017

Michael Applebaum a subi son enquête préliminaire en juin 2015 et son procès devrait avoir lieu en septembre 2017. Les deux coaccusés de l'ancien maire ont déjà reconnu leur culpabilité. L'ex-conseiller Saulie Zajdel, arrêté en même temps que M. Applebaum, a plaidé coupable à des accusations de corruption et d'abus de confiance et il a notamment reconnu avoir empoché un pot-de-vin de 10 000\$. Vétéran de la politique municipale, M. Zajdel avait siégé comme conseiller de 1986 à 2006 sous diverses bannières politiques.

Quant à l'ex-chef de la Division des permis et inspections de l'arrondissement de CDN-NDG, Jean-Yves Bisson, qui faisait face à quatre chefs d'accusation relativement à de présumés pots-de-vin concernant ce dossier, il a lui aussi reconnu sa culpabilité.

Le Devoir

Des logements sociaux seront construits à proximité de Turcot

Québec financera 103 logements pour remplacer les 107 démolis laissant la place à l'échangeur

LIA LÉVESQUE

Les annonces de construction de logements sociaux se font rares depuis quelque temps, mais c'est bien ce que Québec s'apprete à financer à proximité du futur échangeur Turcot, là où des locataires avaient dû être expropriés.

En fait, 103 nouveaux logements sociaux et abordables seront construits dans une tour de 13 étages pour remplacer les 107 qui ont dû être démolis dans le cadre du vaste projet d'infrastructure routière.

Pas moins de trois ministres du gouver-

nement du Québec se sont déplacés pour en faire l'annonce, mardi à Montréal, soit Jacques Daoust, ministre des Transports; Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et responsable de la région de Montréal; et Dominique Anglade, ministre de l'Économie, mais qui est aussi députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, soit dans la région concernée.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a aussi assisté à l'événement, applaudissant cet investissement hautement souhaité en matière de logement abordable et social.

Le projet est estimé à 24,5 millions de dollars, dont 14,5 millions proviendront du ministère des Transports et de la Société d'habitation du Québec (SHQ). La SHQ garantit aussi l'hypothèque qui devra être contractée. Le projet est piloté par l'organisme sans but lucratif L'Habitation 21 avec l'aide du groupe de ressources techniques en habitation communautaire Bâtir son quartier.

Il s'agira de petits logements, à aire ouverte, à une ou deux chambres, pour le moment.

Mais d'autres constructions sont prévues dans le même développement et elles incluront éventuellement des logements plus vastes pour les familles.

« Considérant la population visée, c'était, à notre avis, le meilleur choix. Ça ne veut pas dire que dans un environnement comme celui-là, il ne pourra pas y avoir d'autres constructions. Mais spécifiquement pour les logements qui étaient à remplacer, il était préférable d'aller avec »

Pas moins de trois ministres du gouvernement du Québec se sont déplacés pour faire l'annonce

de plus petits logements, a expliqué le ministre Daoust.

Les travaux de construction devraient débuter en 2017 et durer deux ans.

Turcot et Champlain

Le nouveau ministre des Transports a par ailleurs indiqué que les travaux de construction allaient bon train pour ce qui est de l'échangeur Turcot proprement dit. « Turcot va bien. Il y a eu une conduite majeure qui a dû être déplacée, qui était en fort mauvais état. On ne s'attendait pas à ça. Mais ça fait partie des surprises d'un grand projet. On a prêté main-forte et on est en train de régler ce problème-là. Mais en soi, Turcot est à l'intérieur des échéanciers et surtout à l'intérieur des budgets. »

Quant au pont Champlain, qui relie Montréal à la Rive-Sud et qui relève du gouvernement fédéral, le ministre Daoust a aussi donné de bonnes nouvelles. « Actuellement, ce que j'entends, c'est que le pont Champlain aussi serait en avance et à l'intérieur de ses budgets », a-t-il indiqué.

La Presse canadienne

Un bon père de famille



doit prendre soin des vulnérables

TROCC www.troccqm.org

Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux Centre-du-Québec / Mauricie

Le communautaire, l'autre système de santé et de services sociaux

AIDE À MOURIR

Des médecins répliquent pour la protection des plus vulnérables

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'aide médicale à mourir ne devrait être légale que pour les patients en fin de vie, devrait requérir un consentement éclairé jusqu'à la dernière minute, de même que l'approbation d'un juge ou comité indépendant. Et la pratique ne devrait pas être étendue aux mineurs, argue un groupe de médecins et d'avocats.

Frustrés que leurs recommandations n'aient pas été retenues par le comité parlementaire qui s'est penché sur l'aide médicale à mourir, des représentants du groupe d'une quarantaine de personnes sont venus sur la colline parlementaire mardi présenter leur propre liste de balises et exiger une meilleure protection des personnes vulnérables. Dans le lot, « certains des individus ont des objections éthiques et mo-

rales à l'euthanasie et au suicide assisté », mais ils appuient néanmoins les recommandations, indique le document distribué en point de presse. Une liste d'organisations — dont quelques-unes catholiques ou pro-vie — sont citées comme appuyant leur démarche. Les porte-parole ont affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un groupe opposé à l'aide médicale à mourir.

Le regroupement plaide que le jugement de la Cour suprême ordonnant la légalisation de l'aide médicale à mourir ne s'adresse qu'aux malades en fin de vie — car les individus en cause étaient tous à quelques mois de leur mort. Le jugement ne fait toutefois pas cette distinction et parle simplement de personnes adultes atteintes de « problèmes de santé graves et irréversibles » leur causant des souffrances physiques ou psychologiques « persistantes » et « intolérables ».

Le Devoir

Une femme de Calgary obtient le droit de l'aide à mourir

Une femme atteinte d'une maladie en phase terminale a été autorisée à recourir à l'aide médicale à mourir par la justice albertaine.

Celle qui vit à Calgary et dont l'identité est protégée par une ordonnance de non-publication est atteinte d'une sclérose latérale amyotrophique (SLA) en phase terminale, aussi connue sous le nom de maladie de Lou Gehrig.

La décision de la juge Sheila Martin, de la Cour du banc de la reine, publiée mardi indique que la femme n'a plus

que six mois à vivre et qu'elle souffre terriblement.

« Je ne souffre ni d'anxiété, ni de dépression, ni de peur de la mort », a-t-elle indiqué dans sa demande au Tribunal.

« J'aimerais m'éteindre en paix et j'espère avoir bientôt une mort assistée par un praticien. Je ne souhaite pas continuer à souffrir et mourir par étouffement de cette maladie. »

« Je sens que mon heure est venue de partir en paix. »

La patiente dit pouvoir compter sur deux médecins qui pourront lui donner la mort dans une propriété pri-

vée à Vancouver.

La Cour suprême du Canada avait jugé l'hiver dernier que les adultes consentants, subissant des douleurs physiques ou mentales intolérables, avaient le droit de mettre fin à leurs jours avec l'aide d'un médecin.

La plus haute cour avait donné un sursis au gouvernement fédéral pour écrire une nouvelle loi sur l'aide médicale à mourir, tout en exemptant les personnes qui font la demande à un juge plus tôt de pouvoir mourir.

La Presse canadienne

Stéphanie Trudeau de retour en Cour le 24 mai

L'ex-policier Stéphanie Trudeau, qui avait été reconnue coupable de voies de fait la semaine dernière par le juge Daniel Bédard, reviendra en Cour le 24 mai pour les observations sur la peine. Connue sous le nom de « Matricule 728 », M^{me} Trudeau avait été accu-

sée relativement à l'arrestation musclée de Serge Lavoie dans un appartement du Plateau Mont-Royal en octobre 2012. Le juge Bédard a estimé que la policière avait eu recours à une « force excessive et démesurée » lors de cette arrestation, qui avait été filmée. Il avait qualifié l'opération de « brutale » et « motivée par la rage ». M^{me} Trudeau est passible d'une peine maximale de six mois d'emprisonnement.

Le Devoir

ACTUALITÉS

MARIAGES RELIGIEUX

Québec ouvre la porte à des dérives, craint l'opposition

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Une porte ouverte vers un « régime religieux parallèle » ; une menace à l'égalité hommes-femmes ; un risque de « normalisation des mariages forcés » ; l'opposition a pressé mardi la ministre de la Justice du Québec à faire marche arrière dans le dossier des mariages religieux et de leurs conséquences civiles.

« Au Québec, un mariage comporte des droits et obligations, peu importe la religion », a soutenu le député caquiste Simon Jolin-Barrette. Le porte-parole en matière de justice trouve « absolument déconcertante et irresponsable » la position défendue par la procureure générale dans un procès où un homme soutenait que sa liberté de religion était brimée par deux articles du Code civil liés au mariage.

Dans son jugement, la juge Christiane Alary, de la Cour supérieure, a retenu l'argument de

Québec voulant que les « ministres du culte puissent célébrer des mariages à portée uniquement religieuse ». Cette interprétation a fait sursauter plusieurs juristes depuis que *Le Devoir* en a parlé lundi. « On n'a jamais interprété le droit comme ça au Québec », a résumé Alain Roy, président du Comité consultatif sur le droit de la famille.



Simon Jolin-Barrette

« Le gouvernement Couillard ne s'en rend probablement pas compte, mais il ouvre toute grande la porte à la normalisation des mariages forcés », pense Simon Jolin-Barrette. Avec une telle position, les libéraux s'attaquent à l'égalité entre les hommes et les femmes. »

Selon lui, « si rien n'est fait, c'est comme si la société acceptait qu'un homme puisse marier une femme devant un imam, un prêtre ou un rabbin en toute clandestinité, l'abandonner avec ses enfants au bout de quelques années et la laisser se dépêtrer sans aucune obligation. La ministre doit envoyer un signal clair : de tels mariages n'ont pas lieu d'être au Québec. »

Le député estime plus globalement que « la liberté de religion ne doit pas être utilisée pour justifier une dérogation aux règles de droit applicables à tout le monde ».

Le Parti québécois a des craintes semblables. « L'inquiétude, si on a un mariage sans effet civil, c'est d'en venir à l'instauration d'un régime religieux parallèle », estime la députée Véronique Hivon. Dès lors qu'une cérémonie se déroule en dehors des règles du Code civil, cela voudrait notamment dire que le consentement des deux parties n'a pas à être vérifié selon les normes, fait-elle valoir.

Or, l'un des mécanismes reconnus pour lutter contre les mariages forcés est précisément le rempart du consentement libre et éclairé, indiquent M^{me} Hivon et M. Jolin-Barrette. C'est d'ailleurs le modèle retenu par le projet de loi 59 pour réduire les risques de mariages forcés.

M^{me} Hivon se demande notamment « comment on viendrait vérifier s'il n'y a pas multiplication d'unions et de mariages forcés dans ce système parallèle ? ».

Nonchalance

Députée de Québec solidaire, Manon Massé dénonce pour sa part la « nonchalance » de la ministre de la Justice dans ce dossier. « Créer un nouveau type de mariage — sans conséquence civile —, ça nécessite une réflexion beaucoup plus large », estime-t-elle.

Tant les solidaires que le PQ et la CAQ estiment que le dossier actuel illustre que « le dépeçage du code de la famille est urgent », et que Québec doit annoncer au plus tôt quel type de consultation il mettra sur pied pour donner suite au rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille.

Le Devoir

Vallée modère le jugement

Québec est-il mal à l'aise avec le choix de mots du jugement Alary ? La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a de nouveau dénoncé mardi « la confusion découlant de propos tenus dans l'espace public » autour de ce jugement — qui donnait raison à Québec. Celui-ci indique noir sur blanc que des « ministres du culte » peuvent célébrer des « mariages religieux » qui n'ont pas de « conséquences civiles » puisqu'ils ne sont pas obligés de transmettre la déclaration de mariage à l'état civil. Or, la ministre réaffirme dans un communiqué publié mardi en fin de journée que « toute personne autorisée à célébrer un mariage doit le déclarer au directeur de l'état civil ». Si ce n'est pas fait, il ne s'agit pas d'un mariage mais d'une simple « cérémonie », ou d'une « union spirituelle ». Ces explications linguistiques ne changent rien au fond de l'affaire, estime Alain Roy. « Les inquiétudes demeurent entières », dit le juriste. Le jugement est clair et parle de « mariages » qui peuvent ne pas avoir de conséquences civiles. Et on ne célèbre pas des unions spirituelles à l'église, mais des mariages. »

PARTI QUÉBÉCOIS

Un vote de confiance superflu ?

Pierre Karl Péladeau pourrait échapper à ce test d'ici aux prochaines élections

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, pourrait échapper à un vote de confiance d'ici aux prochaines élections générales.

M. Péladeau est exempté d'un tel test lors du prochain congrès national, prévu en juin 2017, puisqu'il a été élu au suffrage universel des membres de la formation politique en mai 2015, soit plus d'un an après le dernier scrutin québécois, a soutenu un influent militant du PQ dans un entretien avec *Le Devoir*.

« Ce membre avait tout à fait raison », a confirmé l'attaché de presse du PQ, Yanick Grégoire, mardi avant-midi. « Le vote de confiance arrive au congrès suivant une élection générale avec un chef. Comme M. Péladeau a été élu en 2015, il n'y aura pas de vote de confiance au congrès de 2017 », a-t-il ajouté... avant de se raviser quelques heures plus tard.

Deux interprétations de l'article 22 des statuts du Parti québécois ont cours à l'heure actuelle. Le comité directeur du 17^e congrès national devra statuer sur le différend. « Oui, ça fait débat dans le sens où il y a deux interprétations qui pourraient s'appliquer. Les gens du comité directeur vont avoir à se pencher là-dessus. Mais,

en ce moment, ce n'est pas comme s'il y avait des allers-retours et un grand débat de fond. Il y a simplement deux visions. Il faut que les gens discutent », a expliqué M. Grégoire en milieu d'après-midi.

L'article 22 stipule que « lors du premier congrès national qui suit une élection générale au Québec, les délégués et les délégués procèdent à un vote de confiance au scrutin secret à l'endroit de la ou du chef du Parti ».

La plupart des quelques militants consultés par *Le Devoir* s'étonnaient mardi de voir l'état-major de la formation politique entretenir le suspense. « Il n'y a aucune disposition qui prévoit autre chose [qu'un vote de confiance]. Ils ont l'obligation légale de respecter les statuts », a soutenu l'un d'eux.

Les votes de confiance sont des exercices à haut risque pour les chefs de parti politique. Au PQ, un chef est automatiquement soumis au ballottage s'il ne rallie pas l'appui d'au moins 50% des membres. En 2005, l'ex-premier ministre Bernard Landry avait toutefois démissionné après avoir obtenu l'appui de tout de même 76,2% des délégués du 15^e congrès national du PQ.

Près de 10 ans plus tard, M. Péladeau a été élu à la tête du PQ avec 57,8% des voix. Il avait deux adversaires.

« On est prêts à le tenir [le vote de confiance],

La confiance fluctue au PQ

2011	Pauline Marois	93,0%
2005	Bernard Landry	76,2%
2000	Lucien Bouchard	91,0%
1996	Lucien Bouchard	76,7%
1991	Jacques Parizeau	92,0%
1987	Pierre Marc Johnson	80,0%
1982	René Lévesque	80,0%

ce n'est pas ça le problème, c'est juste [que] l'interprétation de ce règlement-là doit être clarifiée par le comité directeur », a ajouté le porte-parole du PQ, Yanick Grégoire.

Les six membres du comité directeur du congrès national devront trouver un « consensus ». « Ils vont en discuter. Ils vont en débattre. Il y va y avoir des avis d'experts. » « Normalement », ils feront connaître une « réponse finale » au moment du dévoilement de la « proposition principale » de programme politique, en septembre prochain.

Le Devoir



À Vancouver, le premier ministre Justin Trudeau a évité de se positionner d'un côté ou de l'autre.

DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

ÉNERGIE EST

Critiques et menaces fusent d'Ouest en Est

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les critiques ont fusé de plus belle dans l'Ouest canadien, à la suite de l'annonce du dépôt d'une injonction par le gouvernement québécois dans le dossier Énergie Est. L'Ouest s'indigne, mais le premier ministre Justin Trudeau refuse de croire que ce désaccord mènera à une véritable crise d'unité nationale.

Ce nouveau revirement complique toutefois les pourparlers de cette semaine entre Ottawa et les provinces. M. Trudeau espérant discuter de prix sur le carbone alors que ces mêmes dirigeants de l'Ouest ne veulent rien savoir.

À peine le ministre de l'Environnement du Québec, David Heurtel, avait-il entamé sa conférence de presse que déjà des politiciens d'Alberta et de Saskatchewan s'indignaient sur Twitter.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, a carrément prévenu qu'il évaluait la possibilité d'imposer des mesures commerciales pour protéger les intérêts de l'Ouest et faire répliquer au Québec qu'« assez, c'est assez ». « Certains au Canada prétendent que si on accepte une taxe sur le carbone dans l'Ouest, cela permettrait d'obtenir un appui pour les oléoducs à travers le pays. Et puis, comment ça se passe ? » a-t-il ajouté sur Twitter. Un argument repris par des conservateurs fédéraux albertains.

« Si le Québec ne veut pas appuyer Énergie Est, il peut renvoyer ses paiements de péréquation et expliquer pourquoi il préfère le pétrole d'Arabie saoudite au pétrole cana-

Denis Coderre salue la décision de Québec

Denis Coderre a applaudi la décision du gouvernement du Québec de demander une injonction pour forcer TransCanada à se plier aux lois québécoises.

Selon lui, l'entreprise pétrolière aurait dû d'elle-même prendre les dispositions pour respecter les lois environnementales du Québec. « TransCanada n'a rien compris. Quand le gouvernement du Québec est obligé d'aller en injonction pour faire respecter sa loi et s'assurer qu'on peut avoir l'ensemble des outils, ça va loin », a commenté le maire. Denis Coderre assure que la

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) demeure toujours opposée au projet Énergie Est malgré les propos du maire de Montréal-Est, Robert Coutu, qui, en entrevue au *Devoir* a affirmé que les maires pourraient approuver le projet si TransCanada « faisait ses devoirs ». « Ce qu'a dit le maire de Montréal-Est — comme on a toujours dit —, c'est que ce projet-là est mauvais. On a besoin d'une étude environnementale complète sur cette question », a expliqué M. Coderre.

Jeanne Corriveau

dien », a pour sa part renchéri Brian Jean, chef du parti albertain de droite Wildrose.

La première ministre de la province, Rachel Notley, s'est montrée prudente pour l'instant. « Je ne sortirai pas le fusil avant qu'on en soit à la bataille. [...] Je ne suis pas du même avis que d'autres, qui croient qu'on doit se lancer dans un scénario plus diviseur, lancer des injures. » Mais M^{me} Notley a noté qu'elle comprenait le sentiment de certains voulant que l'Alberta a été une « contributrice exceptionnellement généreuse à la santé économique du pays » et qu'il était logique « qu'on soit fâchés si la même réponse ne nous revient pas en temps difficiles ». Elle a en outre argué que ce sont l'Office national de l'énergie et le gouvernement fédéral qui prendront la « décision finale ».

La chicane reprenait donc de

plus belle, après que l'opposition des maires de la région de Montréal eut mené au même genre de reproches il y a un mois. Le premier ministre Trudeau refuse cependant de s'inquiéter. « Je n'ai jamais pensé que de souligner les désaccords ou les opinions divergentes dans ce pays était une menace à l'unité nationale. Nous sommes bien plus forts que ça. »

Or, cette opposition québécoise est la faute du premier ministre lui-même, selon ses rivaux conservateurs. M. Trudeau affirmait l'an dernier qu'Énergie Est n'avait pas encore obtenu la « licence sociale [...] pour que ça passe ». « C'est sûr que quand on part avec ce préjugé-là dans la tête, ça permet à tout le monde de s'opposer joyeusement comme si de rien n'était », a déploré le député Gérard Deltell.

Quelques heures plus tôt, M. Tru-

deau revenait sur cette « acceptabilité sociale » nécessaire aux projets d'oléoducs d'intérêt national. « Même si les gouvernements accordent les permis, ultimement seules les communautés accordent la permission. »

Rencontre tendue à l'horizon

Ce nouveau débat Est-Ouest survient cependant à quelques jours d'une rencontre des premiers ministres fédéral et provinciaux pour causer de lutte contre les changements climatiques. Justin Trudeau a prévenu ses homologues qu'ils plancheaient sur un « cadre pancanadien » qui comprendra des « solutions politiques flexibles — y compris des mécanismes de prix sur le carbone ».

Les premiers ministres Wall, Greg Selinger du Manitoba et Darrell Pasloski du Yukon se sont opposés à l'imposition d'un prix sur le carbone. Les deux premiers briguent leur réélection ce printemps.

M. Trudeau a cependant semblé rappeler ses homologues à l'ordre, mardi. Invité à détailler comment il en arriverait à une entente lors de la rencontre de jeudi à Vancouver, le premier ministre a argué qu'il avait bien hâte « de parler de cet engagement conjoint que nous avons tous pris à Paris il y a quelques mois ». MM. Wall et Selinger étaient à la COP21 lorsque le Canada a signé l'entente internationale et promis de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement fédéral prévoit de mettre sur pied des groupes de travail qui sonderont les provinces et proposeront des solutions, en vue d'un processus national qui serait annoncé dans six mois.

Le Devoir

ACTUALITÉS

240 profs de gestion dénoncent la direction de l'UQAM

Pas moins de 240 professeurs de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) s'en prennent à la présidente du conseil d'administration, Lise Bissonnette, et au recteur, Robert Proulx, dans une lettre leur ayant été acheminée mardi. Les signataires se disent scandalisés par la décision du C. A. d'interdire toute intervention médiatique au doyen de l'ESG, Stéphane Pallage, après que celui-ci a dévoilé au *Devoir* la volonté de l'ESG d'obtenir une certaine indépendance par rapport à l'UQAM. «*De telles menaces sont parfaitement inadmissibles dans notre institution universitaire, qui se veut la gardienne de la liberté de parole, d'expression et d'opinion, et apparaissent à nos yeux comme proprement scandaleuses*, écrivent-ils. Le doyen est le porteur de l'expression et de la volonté d'une communauté de 16 000 personnes qui l'ont choisi et élu; il est notre porte-parole. Le faire taire revient à nier l'expression des opinions et des choix légitimes des membres de l'ESG.» Plusieurs professeurs renommés font partie des signataires, dont les professeurs émérites Pierre Fortin et Yvan Allaire.

Le Devoir

Un nouveau registre public des personnes déclarées quérulentes est mis sur pied

Le ministère de la Justice a lancé mardi un registre public des personnes déclarées quérulentes par la Cour du Québec. Le répertoire permettra de vérifier si une personne, morale ou physique, a fait l'objet d'une ordonnance de la Cour, notamment à la suite de nombreux recours injustifiés. Ce type d'ordonnance limite le droit d'agir en justice, parce qu'elle oblige la personne ou l'entreprise visée à obtenir l'autorisation d'un juge avant de lancer toute nouvelle poursuite. Un registre semblable a été mis sur pied par la Cour supérieure du Québec en octobre.

Le Devoir

Des groupes de femmes invitent la ministre Lise Thériault à les rencontrer

Des groupes féministes québécois invitent la ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault, à les rencontrer afin de lui expliquer pourquoi la lutte féministe a encore sa place au Québec.

Dans un communiqué, mardi, le groupe des Treize a réagi aux propos de la ministre, qui a confié ne pas se considérer féministe, dans une entrevue publiée dimanche.

«*L'action gouvernementale doit considérer la situation des femmes dans toute leur diversité et prendre en compte les inégalités vécues par ces dernières en fonction notamment de leur origine ethnique, de leur revenu, de leur scolarité, de leur âge, de leur orientation et identité sexuelle, de leur limitation fonctionnelle et de leurs réalités régionales*», a déclaré la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Mélanie Sarazin.

La coalition estime que le refus de s'afficher comme féministe dénote une «*vision stéréotypée et péjorative du féminisme*». Elle rappelle que le féminisme est le désir d'égalité entre les droits des femmes et des hommes.

Le groupe des Treize, dont fait notamment partie la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, trouve inquiétant que la ministre de la Condition féminine ne soit pas mieux renseignée sur l'importance du mouvement pour l'égalité de toutes les femmes.

En entrevue avec La Presse canadienne, Lise Thériault, nouvellement affectée aux dossiers de la Condition féminine, s'est dite «*plus égalitaire que féministe*». Le conseil de M^{me} Thériault aux femmes est de foncer, comme elle l'a fait elle-même depuis le début de sa carrière dans le milieu des affaires et en politique. «*Tu veux prendre ta place? Faire ton chemin? Let's go, vas-y!*» a-t-elle déclaré.

«*Mettre quelques femmes dans des postes de commande, dire aux femmes "toi aussi, tu le peux"*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Treize groupes de femmes ont réagi aux propos de la ministre Lise Thériault, qui a confié ne pas se considérer féministe.

et rejeter du revers de la main les analyses féministes en prétendant que les politiques économiques sont neutres et technocratiques, ce n'est pas abattre des barrières. C'est être en faveur du statu quo, c'est laisser les inégalités se creuser, c'est nier les droits des femmes», réplique le groupe des Treize.

M^{me} Thériault a également dit ne pas aimer l'idée d'imposer des quotas pour assurer une meilleure parité des sexes dans les postes de direction. Elle a aussi semblé reléguer le mouvement féministe au passé, affirmant que «*la réalité d'aujourd'hui n'est plus pareille*» à la réalité des années 1970.

Les 13 groupes de femmes invitent la ministre à les rencontrer pour apprendre «*comment le féminisme nous aide à comprendre les impacts néfastes des mesures d'austérité sur les*

femmes, comment les compressions imposées au Conseil du statut de la femme, aux groupes communautaires, aux programmes et aux services publics nuisent à l'atteinte de l'égalité», dit le communiqué.

La députée péquiste et ancienne responsable de la Condition féminine Agnès Maltais a aussi réagi sur Twitter. «*Je suis féministe. Depuis toujours et pour longtemps*», a-t-elle écrit. Le chef de l'opposition péquiste, Pierre Karl Peladeau, a aussi réagi, soulignant que «*libéraux et féministes ne font pas bon ménage*».

La députée Manon Massé, de Québec solidaire, a pour sa part réagi sur plusieurs plateformes. «*Dans les faits, ce à quoi les féministes aspirent, c'est à l'égalité entre les hommes et les femmes*», a-t-elle écrit sur Twitter.

Une «humaniste»

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a réclamé le droit, mardi, de militer pour l'égalité hommes-femmes sans avoir à porter l'étiquette de féministe.

Dans une entrevue, M^{me} Vallée a préféré se présenter comme une «*humaniste*», parce que son engagement politique pour l'égalité dépasse la simple égalité des sexes.

Par ailleurs, après avoir refusé l'étiquette de féministe en affirmant, lundi, que «*l'objectif, ce n'est pas d'être supérieure*», M^{me} Vallée, ministre de la Condition féminine jusqu'au mois dernier, a reconnu qu'elle s'était mal exprimée.

La ministre de la Justice s'est défendue d'avoir voulu attaquer le mouvement féministe lorsqu'elle a endossé la même position que sa successeure à la Condition féminine, Lise Thériault.

La Presse canadienne

Lire aussi : Le penser mou. La chronique de Francine Pelletier. Page A 7

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres
Montréal

Direction générale adjointe
- Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services
Appel d'offres : 16-15111
Descriptif : Contrat de décapage de peinture et d'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation
Date d'ouverture : 21 mars 2016
Dépôt de garantie : 5 % (Cautionnement et/ou chèque visé)
Appel d'offres : 16-15112
Descriptif : A83 - Travaux de marquage sur la chaussée et aux intersections pour l'arrondissement de Verdun
Date d'ouverture : 21 mars 2016
Dépôt de garantie : 5 % (Cautionnement et/ou chèque visé)
Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253
Appel d'offres : 16-15164
Descriptif : A56 - Fourniture et installation d'une (1) boîte fermée de 14 pieds en aluminium sur châssis de camion fourni par la Ville
Date d'ouverture : 21 mars 2016
Dépôt de garantie : Aucun
Renseignements : Julie Leblanc, agente d'approvisionnement : 514 872-1040
Appel d'offres : 16-15047
Descriptif : Inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans différents arrondissements
Date d'ouverture : 21 mars 2016
Dépôt de garantie : 5 % (Cautionnement et/ou chèque visé)
Renseignements : Laurence Théorêt, agente d'approvisionnement : 514 872-4907
Catégorie : Services professionnels
Appel d'offres : 16-14338
Descriptif : Services professionnels en gestion de projets
Date d'ouverture : 23 mars 2016
Dépôt de garantie : Aucun
Appel d'offres : 16-15145
Descriptif : Services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel
Date d'ouverture : 21 mars 2016
Dépôt de garantie : Aucun
Renseignements : Pierre L'Allier, agent d'approvisionnement : 514 872-5359
Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 2 mars 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 2 mars 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Avis public
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 novembre 2015, a adopté le règlement suivant :
15-082 Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles
Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :
16-003 Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues
16-004 Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage
16-005 Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal
16-007 Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine
16-008 Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg
16-009 Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 février 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 2 mars 2016
Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public
Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROMULGATION
RÈGLEMENTS RCA15 17258 ET RCA15 17261
AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-dessus décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 18 février 2016 et entrent en vigueur conformément à la loi.
RÈGLEMENT RCA15 17258 : Règlement autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.
RÈGLEMENT RCA15 17261 : Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.
Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Decarie, rez-de-chaussée.
FAIT À MONTRÉAL, ce 2 mars 2016.
La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appels d'offres
Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 233506

Descriptif : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune
Date d'ouverture : 30 mars 2016
Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 2 mars 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 2 mars 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4))
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
CONSTRUCTION COGITO INC.
720, rue Brault, Montréal, dans la province de Québec.
Avis est par les présentes donné que la faillite de Construction Cogito Inc. est survenue le 26^e jour de février 2016 et que Ginsberg, Gingras & Associés inc. a été nommée syndic à l'actif de la faillite par le Séquestre Officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
La première assemblée des créanciers de la faillite sera tenue le 24 mars 2016 à 11h00 à notre bureau situé au 1001, Boul. Maisonneuve est suite 525, Montréal, Québec.
Signé à St-Jérôme, ce 29^e jour de février 2016.
STEPHAN V. MOYNEUR, PAIR, SAI
55, rue Castonguay, local 101
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone : (450) 432-3563
Sans frais : (877) 356-3563
Télécopieur : (450) 432-6358

ginsberg gingras
Représentant et syndic fiduciaire
Syndics de faillite, professionnels de la réorganisation
GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

Avis public
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :
RCG 16-006 Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur du centre-ville
RCG 16-007 Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville
RCG 16-008 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 février 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 2 mars 2016
Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Montréal

Direction générale adjointe
- Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15050

Services professionnels pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (projet BI-00051)

L'ouverture des soumissions prévue pour le 2 mars 2016 est reportée au 7 mars 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.
Montréal, le 2 mars 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102 (4)
No Cour : 765-11-001988-166
No Ottawa : 41-2091277
Dans l'affaire de la faillite de :
CONSTRUCTION LABONTÉ & FILS INC. corporation constituée ayant son siège social au 740-A, Route Marie-Victorin, Verchère (Québec) J0L 2R0.
AVIS est, par les présentes donné que la faillite de Construction Labonté & Fils Inc. est survenue le 24 février 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15^e jour de mars 2016 à 10 h 00, au bureau du syndic Restructuration Deloitte inc., 4605-A, boul. Lapinière, bureau 200, dans la ville de Brossard, dans la province de Québec.
Fait à Brossard, ce 25^e jour de février 2016.
RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Syndics et gestionnaires
Ronald P. Gagnon, L.L.B., CIRP, syndic
4605-A, boul. Lapinière, bureau 200
Brossard (Québec) J4Z 3T5
Tél. : 450-618-4270

Deloitte.

La terre est riche de son monde

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Robert BRODRICK, né le 1 septembre 1922, en son vivant domicilié et résidant au 6565 rue Collins, suite 403, en la ville de Côte Saint-Luc, province de Québec, et décédé le 22 février 2015 à Montréal. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, province de Québec, H2Y 2W8, Montréal, le 2 mars 2016
Beauchamp et Gilbert, notaires Inc.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Robert BRODRICK, né le 1 septembre 1922, en son vivant domicilié et résidant au 6565 rue Collins, suite 403, en la ville de Côte Saint-Luc, province de Québec, et décédé le 22 février 2015 à Montréal. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, province de Québec, H2Y 2W8, Montréal, le 2 mars 2016
Beauchamp et Gilbert, notaires Inc.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de feu Anthony Richard Curzon Dobbell, de la ville de Irvy-sur-Lac, Québec, qui est décédé le 17 juin 2015, et que l'inventaire peut être consulté par les intéressés, aux bureaux de Borden Ladner Gervais, 1000 de la Gauchetière Ouest, Bureau 900, Montréal, Québec, H3B 5H4.
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), Action Jeunesse Montréal / Youth Action Montréal, s'adressera au Registraire des entreprises du Québec afin que sa dissolution soit acceptée et que la date soit fixée à compter de laquelle la corporation sera dissoute. Montréal, province de Québec, le 25 février 2016.
Administrateur et président de la corporation,
PETER SCHIEFKE

SKI SUTTON INC.
Avis de date de référence
L'assemblée extraordinaire des porteurs d'actions de catégories "A" et "PA" de Ski Sutton inc. (les "porteurs") se tiendra le mardi 8 mars 2016 à 10 h au 671, Chemin Maple à Sutton au Québec.
Les porteurs inscrits le 5 février 2016 à la fermeture des bureaux ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et de voter lors de l'assemblée. Par ordre du conseil d'administration.
Le Secrétaire corporatif de Ski Sutton inc.,
Lydia Phelps
Montréal, le 29 février 2016.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Un don d'espoir pour la vie
1-877-488-4222
www.Armeedusalut.ca

ACTUALITÉS

La Commission des droits de la personne met en garde Québec

Les élèves handicapés ou en difficulté ne doivent pas subir de façon particulière les compressions en éducation

PHILIPPE ORFALI

Préoccupé par l'ampleur des compressions budgétaires en éducation et de leurs impacts sur les élèves les plus vulnérables du système, le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sert une sévère mise en garde au nouveau ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx.

Jacques Frémont estime «urgent» que le ministre libéral intervienne pour «s'assurer que les plans de redressement budgétaires exigés des commissions scolaires n'affectent pas le droit des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) d'obtenir des services éducatifs qui respectent leurs droits».

La goutte qui aura fait déborder le vase est l'annonce, par la Commission scolaire de Laval (CSDL), de son intention de procéder à des compressions de 3 millions de dollars afin de se conformer aux exigences de Québec en matière de rigueur budgétaire. La moitié de cette somme proviendrait des services éducatifs aux élèves EHDAA et en difficulté, selon la CSDL.

Or, les droits des élèves handicapés ont été réaffirmés par la Cour suprême en 2012, rappelle le président de la Commission, Jacques Frémont, dans sa missive acheminée à Sébastien Proulx. «La jurisprudence récente est sans équivoque à cet égard.» Dans sa lettre, M. Frémont affirme que la Commission a enregistré un bond important du nombre de plaintes touchant l'intégration scolaire de ces élèves depuis 2009. «Comme elle le rappelait à la Commission de révision permanente des programmes en 2014, la Commission des droits de la personne n'a pas à s'ingérer dans les décisions budgétaires du gouvernement, mais elle souhaite cependant rappeler que la question du respect des

droits et libertés de la personne doit interpeller celui-ci au premier chef. Les décisions budgétaires qui sont rendues par l'État québécois, et qui doivent notamment être appliquées par les commissions scolaires, ne doivent pas avoir pour effet de compromettre les services éducatifs qui sont destinés aux élèves qui font partie d'un groupe protégé par la Charte», rappelle M. Frémont.

La Commission mène une enquête systémique sur la question à l'heure actuelle. Celle-ci pourrait être menée à terme d'ici quelques mois, ajoute-t-il.

Attentes

Malgré le caractère exceptionnel de sa lettre, M. Frémont, qui deviendra sous peu le recteur de l'Université d'Ottawa, se montre prudent lorsque vient le temps d'expliquer ce qu'il attend des libéraux de Philippe Couillard. «On comprend qu'il y ait des difficultés financières, mais les élèves handicapés ne doivent pas subir de façon particulière des coupes, explique-t-il en entrevue. On n'a pas à imputer la faute [à Québec ou à la CSDL]. Il y a plusieurs acteurs.»

M. Frémont a eu l'occasion de s'entretenir à cet effet avec deux des trois récents prédécesseurs de M. Proulx, François Blais et Yves Bolduc. Pierre Moreau n'est demeuré en poste que quelques semaines en raison de sa maladie. «Ils étaient conscients et préoccupés par les besoins des élèves EHDAA.» Il dit n'avoir aucun doute que c'est également le cas pour M. Proulx.

L'attachée de presse du ministre, Anne-Catherine Couture, a affirmé que Québec «demeure vigilant» quant à l'utilisation des sommes versées par le ministère, et que la CSDL l'avait «assuré que toutes les sommes versées [pour] les élèves EHDAA avaient été utilisées à cette fin».

Le Devoir

JTI et Imperial Tobacco contestent la loi québécoise sur le tabac

ISABELLE PORTER
à Québec

Les compagnies de tabac Imperial Tobacco Canada et Japan Tobacco International (JTI) ont déposé vendredi deux contestations judiciaires de la nouvelle loi québécoise antitabac en Cour supérieure. Les deux recours touchent l'interdiction des cigarettes aromatisées, la taille des mises en garde sur les paquets et les programmes de fidélisation ciblant les détaillants.

«C'est ni plus ni moins que de l'acharnement réglementaire envers un produit et une industrie qui reste légale», résume Eric Gagnon, directeur des affaires d'entreprise pour la compagnie.

Imperial Tobacco (IT), qui détient notamment les marques Du Maurier et Player's, est la seule multinationale du tabac à avoir participé à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi. Dans sa requête, elle critique aussi le fait que ces mesures n'étaient pas contenues dans le projet de loi à l'origine et ont été ajoutées sous forme d'amendement. «Le gouvernement a complètement changé ce qui était là, il n'y a pas eu d'analyse d'impact.»

IT plaide que l'interdiction des cigarettes au menthol est «inconstitutionnelle» parce que la province du Québec bafoue les prérogatives d'Ottawa. «Le gouvernement fédéral a déjà une interdiction de saveur pour les produits du tabac, mais ils ont exempté les produits mentholés», précise M. Gagnon.

Questionné à propos du fait que l'Alberta et la Nouvelle-Écosse ont imposé les mêmes règles que le Québec à cet égard, il rétorque que des recours ont aussi été lancés contre leurs juridictions.

Pas de surprise pour la Coalition

L'industrie plaide enfin que le gouvernement n'a «absolument aucune preuve» que ces mesures allaient réduire la consommation de tabac au Québec.

Sa concurrente JTI (Export A, Macdonald Spéciale) a des griefs similaires même s'il s'agit de deux recours distincts. Concernant les programmes de fidélisation, ses



LEON NEAL AGENCE FRANCE-PRESSE

Les fabricants de tabac plaident que le gouvernement n'a «absolument aucune preuve» que ces mesures allaient réduire la consommation de tabac au Québec.

avocats font valoir que le gouvernement brime sa liberté d'expression en l'empêchant de faire de la publicité auprès des détaillants. «Certaines des nouvelles mesures proposées dans le projet de loi 44 sont inconstitutionnelles et violent le droit à la liberté d'expression des fabricants et des consommateurs», que leur garantissent pourtant les Chartes québécoise et canadienne», a fait valoir sa porte-parole, Caroline Evans, dans un courriel.

La semaine dernière, l'Asso-

ciation des vapoteriers avait, elle aussi, contesté la loi devant les tribunaux parce qu'on lui impose désormais les mêmes restrictions qu'aux cigarettiers en matière de publicité. L'association estimait que le gouvernement nuisait à la santé publique en l'empêchant de faire la promotion des choix autres que le tabac.

Invités à réagir, le ministère et le cabinet de la ministre Lucie Charlebois ont tous deux refusé de réagir mardi étant donné que la cause est judiciairisée.

Mais la Coalition pour le contrôle du tabac ne s'en est pas privée. À ses yeux, la réaction d'Imperial Tobacco prouve que les mesures prises dérangent et fonctionnent. «On n'est pas étonnés, parce que le projet de loi 44 comprend des mesures qui étaient nécessaires et s'avèrent efficaces. [...] Quand le gouvernement adopte des mesures efficaces, ils les contestent», estime sa porte-parole, Flory Doucas.

Le Devoir

OBÉSITÉ

Il y a urgence de revoir le Guide alimentaire canadien, selon un rapport sénatorial

KRISTY KIRKUP
à Ottawa

Le Guide alimentaire canadien, qui présente les jus de fruits comme un choix santé, a un urgent besoin d'être révisé afin de lutter contre le grave problème d'obésité qui sévit actuellement au pays, a prévenu mardi un comité sénatorial en publiant les conclusions d'une étude effectuée sur une période de plus d'un an.

Le rapport brosse un sombre portrait des Canadiens aux prises avec des troubles de santé découlant d'un excès de poids et dénonce les recommandations de Santé Canada sur les jus, qui sont habituellement consommés au petit-déjeuner.

«Le Guide alimentaire canadien, dépassé, ne fournit plus l'information nutritionnelle dont les Canadiens ont aujourd'hui besoin», indique le rapport. Les jus de fruits, par exemple, y sont présentés comme des aliments sains, alors qu'ils ne sont en fait rien de plus que des «boissons gazeuses sans bulles».

Selon le rapport, le coût annuel en soins de santé et perte de productivité de l'obésité varie entre 4,6 milliards et 7,1 milliards de dollars. Il laisse aussi entendre que les personnes consultées par le comité avaient beaucoup de choses à dire concernant les failles du Guide.

«Plusieurs témoins ont affirmé que le Guide alimentaire canadien s'était révélé, au mieux, inefficace et, au pire, avait contribué à l'augmentation du nombre de Canadiens souffrant d'un excès de poids et de celui des maladies chroniques liées à l'alimentation au Canada», peut-on y lire.

La révision du Guide devrait être basée sur les dernières preuves scientifiques dans le domaine et prendre clairement position en faveur d'une limitation de la consommation d'aliments transformés, ajoute le rapport.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral fasse quelque chose pour remédier au taux élevé d'obésité, a déclaré mardi le président du comité, Kelvin Ogilvie.

«On ne peut plus doré la pilule plus longtemps, a-t-il affirmé. La crise de l'obésité est bien réelle.»

Une réduction importante de la consommation de sucre pourrait faire beaucoup sur le

plan de la promotion d'un poids santé et d'un meilleur état de santé, a précisé M. Ogilvie.

Le rapport suggère aussi au gouvernement d'envisager la possibilité d'interdire les publicités pour la nourriture et les boissons ciblant les enfants et de créer une taxe sur les boissons sucrées.

Le problème des jus de fruits

Sans surprise, l'industrie a rapidement réagi, mardi, à la publication du rapport.

Dans un communiqué, l'Association canadienne des boissons a rejeté l'idée de la taxe et soutenu que les boissons ne représentaient qu'une petite partie des calories consommées par les Canadiens.

«Les fabricants de boissons du Canada fournissent déjà de manière volontaire une étiquette claire concernant les calories sur le devant de tous leurs produits, en plus de ce que Santé Canada demande dans le cadre de ses exigences en matière d'étiquetage alimentaire, ce qui inclut des renseignements comme le tableau de la valeur nutritive et l'espace principal de l'étiquetage», a indiqué l'Association.

«Selon les plus récentes données publiques disponibles de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada, les boissons gazeuses et les boissons de fruits ne comptent que pour 4% des calories absorbées quotidiennement par le Canadien moyen.»

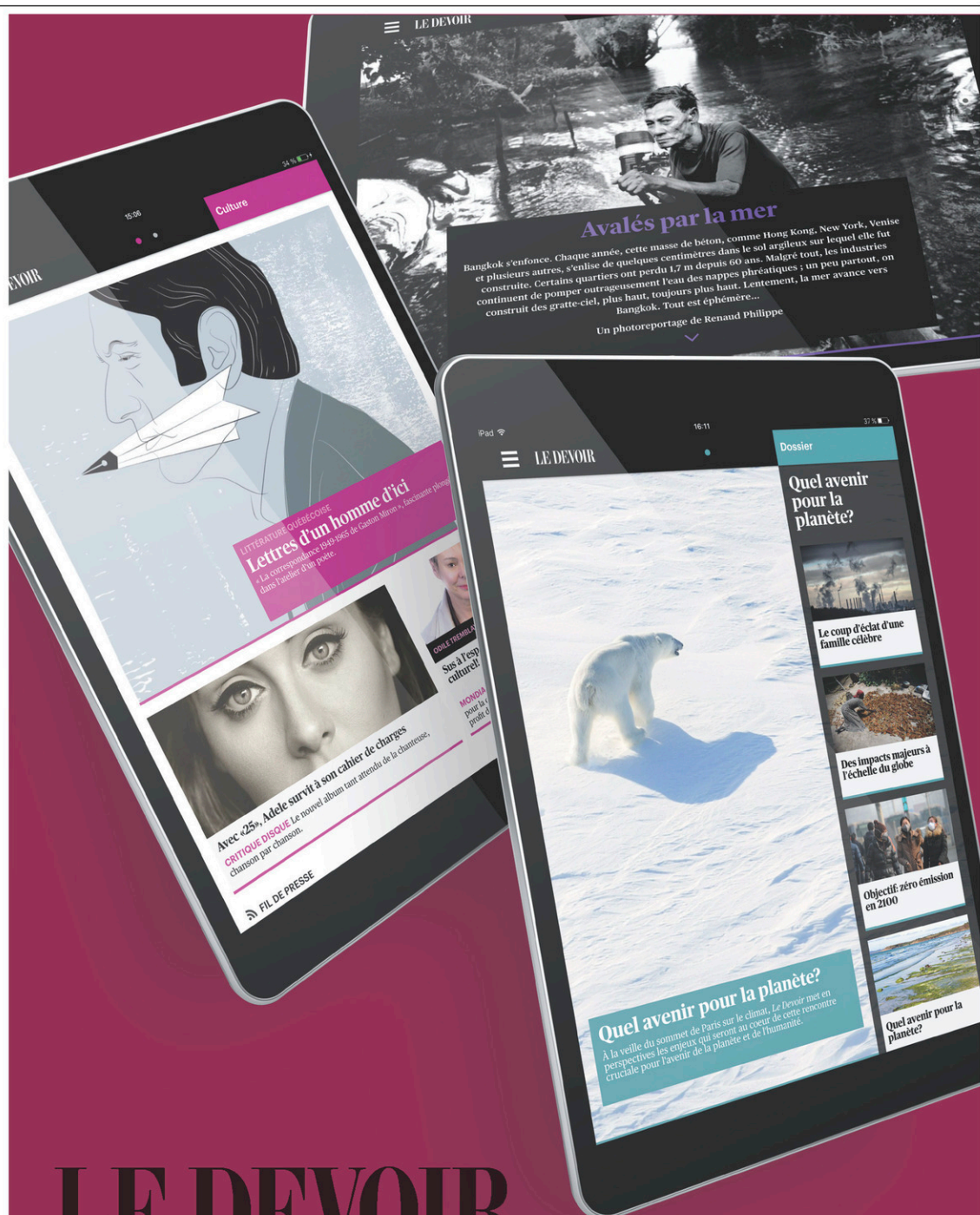
En entrevue, la ministre canadienne de la Santé, Jane Philpott, a affirmé que le gouvernement libéral révisait la proposition de taxe, mais a noté qu'aucune décision n'avait été prise à cet effet.

«J'examine constamment ce qui se passe afin de voir comment nous pouvons nous assurer que nous encourageons les Canadiens à avoir [...] de bonnes habitudes en ce qui a trait aux aliments et aux boissons. C'est donc quelque chose que je suis très attentivement, a-t-elle déclaré. Nous continuerons à examiner le tout à l'avenir.»

Le problème des jus de fruits est aussi sur le radar du gouvernement, a ajouté la ministre.

«Il y a raison de s'inquiéter de la teneur en sucre des jus, certainement, et tout bon nutritionniste vous dira qu'il est préférable de ne pas boire ces calories», a-t-elle rappelé.

La Presse canadienne

LE DEVOIR
COMME VOUS NE
L'AVEZ JAMAIS LU.

À découvrir dans la nouvelle version de l'application :

- Une interface revisitée
- Une lecture intuitive dans un environnement épuré
- L'actualité bonifiée : des photoreportages saisissants

Téléchargez dès maintenant /
Effectuez votre mise à jour



ÉDITORIAL

VIE PRIVÉE

Le précédent Apple

Le bras de fer entre Apple et le FBI sur le décryptage de l'iPhone marquera un tournant dans l'évolution du droit à la vie privée. Un droit en érosion constante à l'ère de la surveillance de masse.

Lis ont tous les deux raison. Apple veut protéger la crédibilité de sa marque et la vie privée des utilisateurs de l'iPhone en refusant de répondre aux demandes d'assistance du FBI dans l'enquête sur l'attentat terroriste de San Bernardino. Et la police fédérale souhaite explorer toutes les avenues possibles afin de débusquer des complices potentiels de l'auteur du massacre qui a fait 14 morts, Syed Rizwan Farook.

Rien n'est simple quand le droit à la vie privée est mis en opposition à la sécurité nationale. Jusqu'à tout récemment, Apple prêtait assistance aux policiers, notamment pour déverrouiller des iPhone, pour autant que les enquêteurs obtiennent une autorisation judiciaire.

À la suite de la tuerie de San Bernardino, Apple a même partagé sans broncher les données du cellulaire de Farook déjà stockées sur son compte iCloud. Le problème? La dernière sauvegarde du téléphone de Farook remonte à environ un mois avant son passage à l'acte. Le FBI s'en voudrait de ne pas « retourner toutes les pierres » et de laisser filer de présumés complices de l'auteur du pire attentat terroriste en sol américain depuis le 11 septembre 2001.

Le poids des symboles est lourd, mais il ne saurait occulter la gravité des exigences formulées par le FBI, avec l'assentiment du gouvernement Obama. Le FBI demande à Apple de créer un logiciel sur mesure afin de passer outre le système de cryptage de la nouvelle génération d'appareils mobiles.

À la suite des révélations d'Edward Snowden sur la surveillance de masse, Apple a considérablement renforcé la technologie de cryptage de ses appareils. Au-delà de dix tentatives erronées d'entrer le mot de passe, la mémoire de l'iPhone s'efface. Le FBI a besoin de l'aide d'Apple pour créer l'équivalent d'une « porte arrière » lui permettant de faire intrusion dans l'appareil sans risquer de compromettre les données.

L'avancement de l'enquête sur la tragédie de San Bernardino est le moindre des soucis dans cette affaire. À preuve, quelque 175 enquêtes, entre autres pour trafic de drogue et homicide, sont présentement dans un cul-de-sac aux États-Unis parce que les policiers sont incapables d'accéder aux appareils iPhone des suspects ou des victimes.

Si les tribunaux devaient donner gain de cause au FBI, le pouvoir d'intrusion des forces de l'ordre dans la vie privée des citoyens serait encore plus grand. Cette « porte arrière » pourrait être utilisée par des organisations criminelles, des pirates informatiques ou des agences de surveillance domestiques et étrangères. Il s'agirait d'un pas important vers la banalisation de la surveillance dans les nouvelles sociétés du numérique.

Le problème déborde largement les frontières américaines, puisque les précédents en matière d'enquête policière et d'intrusion aux libertés civiles ont tendance à trouver un écho législatif au Canada, surtout lorsqu'il s'agit de lutter contre le terrorisme.

Lundi à New York, un juge a donné raison à Apple, qui refusait cette fois d'aider les policiers à accéder au cellulaire d'un présumé vendeur de drogue. Dans cette cause comme celle de San Bernardino, le débat juridique est centré sur une loi vieille de 1789, réinterprétée en 1977 par les tribunaux. Elle force les compagnies privées à prêter assistance aux policiers et à leur fournir des données (tel un registre des appels), sur autorisation judiciaire.

Le Congrès américain a entendu le FBI et Apple à ce sujet mardi. Il lui faudra prendre un virage vers la modernité sans compromettre les libertés civiles, le tout dans un climat de polarisation exacerbée de la politique américaine.

JUGES QUÉBÉCOIS À LA COUR SUPRÊME

Une occasion

Le gouvernement Couillard doit saisir l'occasion que lui présente la Coalition avenir Québec de repenser le mode de nomination des trois juges québécois de la Cour suprême (CS) pour y accroître la participation du Québec. La CAQ a déposé un projet de loi (n° 591) intéressant sur la question la semaine dernière.

Bien sûr, ce type de sujet n'est pas à la mode. Plusieurs au PLQ semblent penser qu'il devrait être interdit de débattre des institutions. « Pas d'appétit », « piège constitutionnel », etc. Ce réflexe devient malsain. Surtout pour une minorité nationale comme le Québec faisant partie d'une fédération.

On sait l'importance qu'ont les juges au Canada, surtout depuis le coup de force de 1982. Depuis longtemps, le Québec a réclamé de participer au processus de nomination de ces puissants magistrats. Mais le fédéral a toujours gardé la haute main sur ces nominations, processus opaque qui, par surcroît, contredit l'esprit du fédéralisme (les juges tranchant des différends sur le partage de compétence).

Une série d'événements fait naître une occasion pour le Québec. Le premier est jurisprudentiel. Dans l'arrêt Nadon (qui portait justement sur la nomination des juges), la Cour a constitutionnalisé la place des trois juges québécois à la Cour suprême, et a statué que l'article 6 de la Loi sur la CS avait pour objectif de « garantir que non seulement des juristes civilistes expérimentés siègent à la Cour, mais également que les traditions juridiques et les valeurs sociales distinctes du Québec y soient représentées ». L'objectif? « Renforcer la confiance des Québécois envers la Cour en tant qu'arbitre ultime de leurs droits. »

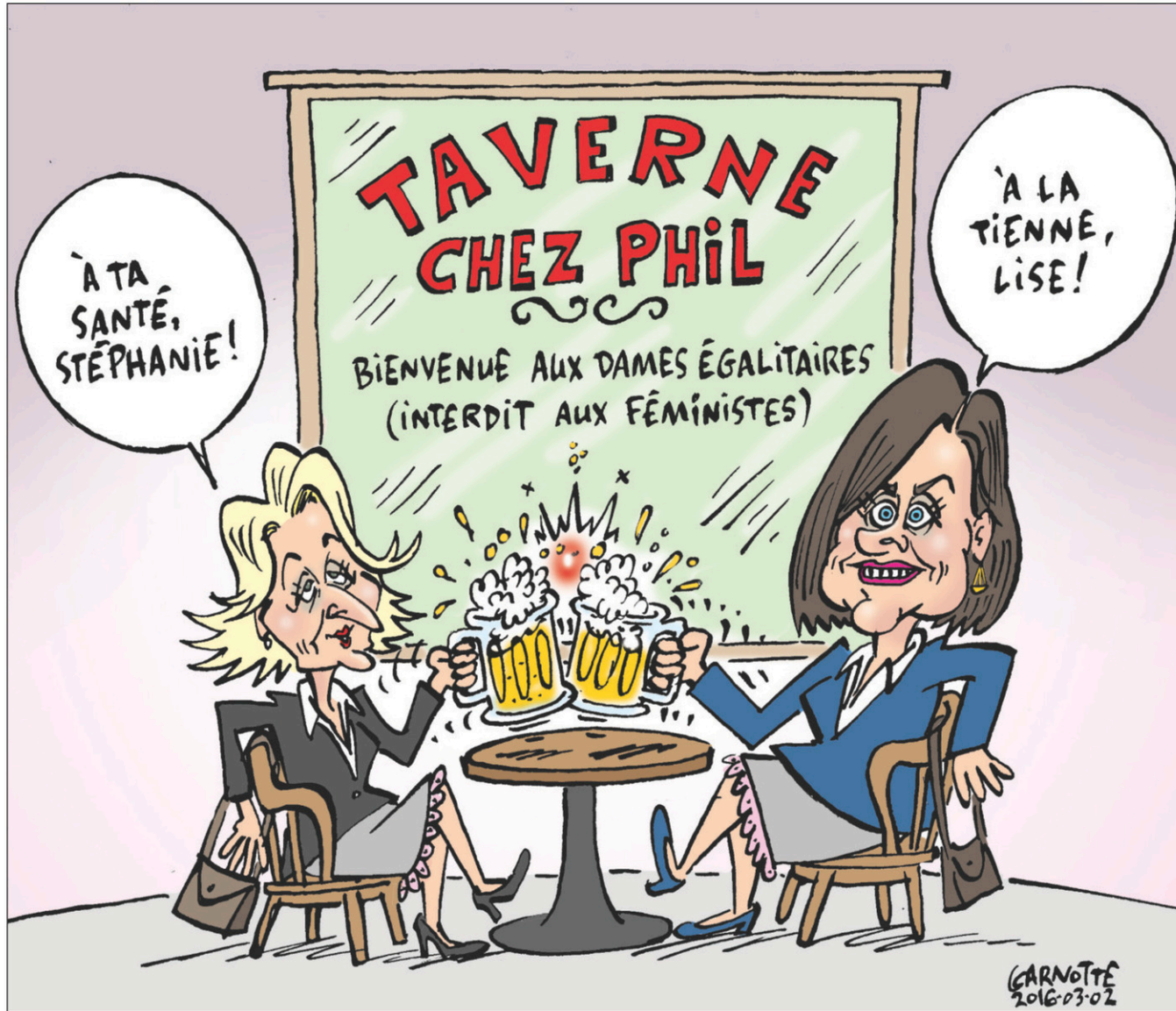
Deuxième facteur: la lettre de Justin Trudeau à Philippe Couillard du 22 août 2015, dans laquelle il promettait d'« instaurer un processus de nomination » des juges de la CS « qui soit plus transparent, plus respectueux des provinces ». La participation du Québec ne peut donc plus se limiter — comme le défendait encore la semaine dernière le ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier — à une convention molle, instable, de consultation informelle du Québec.

Le processus doit être formalisé, et c'est précisément ce que la CAQ propose. La formule choisie — que l'Assemblée nationale officialise une liste de trois candidats à soumettre au fédéral — n'est peut-être pas idéale (les noms seraient divulgués...). Mais le projet mérite de faire l'objet d'un débat. Dans son discours inaugural de mai 2014, Philippe Couillard avait demandé à M. Fournier de faire preuve « d'ouverture à l'égard des projets de loi déposés par les députés de toutes les formations politiques ». Ce serait là une belle occasion.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Convergence et QS

Le PQ appelle à la convergence des forces indépendantistes. Mais QS n'est pas chaud à l'idée. C'est à se demander s'ils sont vraiment indépendantistes et pas uniquement anti-PKP. Pensons à la très remarquable déclaration d'Amir Kadir: « L'indépendance si nécessaire, mais pas nécessairement l'indépendance. » Imaginez que c'est QS qui sollicite l'engagement du PQ sur la justice sociale. Que penser du PQ s'il répondait « la justice sociale si nécessaire, mais pas nécessairement la justice sociale »? Poser la question, c'est y répondre. Encore récemment sur les ondes de Radio-Canada, Manon Massé affirmait à Michel C. Auger que QS s'opposait à l'idée de l'indépendance pour l'indépendance! Pour un indépendantiste, difficile de faire confiance à des gens qui ravalent l'indépendance politique des peuples à un vulgaire moyen pour atteindre une autre fin.

Pierre Desfossés
Saint-Norbert d'Arthabaska,
le 29 février 2016

Montréal, parent pauvre du ski de fond

Montréal accueille cette semaine une épreuve du circuit international de compétition de ski de fond. On peut et l'on doit s'en réjouir, mais en même temps, force est de constater que la ville ne valorise guère ce type d'activité physique nonobstant les

propos que risquent de tenir certains élus.

Les faits: est-ce que la ville dispose d'un site ayant la qualité d'entretien des sentiers comme c'est le cas à Laval avec les Coureurs des boisés? Les amateurs de ski de fond de la région de Québec ont accès à deux installations exclusivement réservées au ski à roulette en dehors de la saison hivernale. Trouve-t-on un endroit de cette nature dans la ville aux cent clochers permettant ainsi de mieux composer avec les changements climatiques? Enfin, plusieurs villes nordiques accordent une attention spéciale aux aménagements pour la pratique du ski de fond, telle Oslo. D'ailleurs, n'est-ce pas de la Norvège que l'on compte le plus de médaillés dans cette discipline?

Jean-Pierre Girard
Montréal, le 29 février 2016

Une ministre pas féministe. Pas rassurant !

Dans une entrevue, la ministre Lise Thériault déclare, avec un brin de fierté semble-t-il, ne pas être féministe, mais pragmatique, prenant une posture plus individuelle que collective; une terre-à-terre, bref une femme qui n'a pas de temps à perdre avec les analyses et qui fonce! Enfin, me suis-je dit, une femme qui sait où elle va! Parce que les féministes, c'est connu, défoncent des portes ouvertes, perdent leur temps à documenter des situations d'inégalité et de discrimination. Non, madame Thériault croit à

l'égalité: les femmes n'ont qu'à prendre leur place.

Une telle naïveté laisse pantois. Sa condescendance agace terriblement. Se disant « très à l'aise » avec les compressions imposées au Conseil du statut de la femme par son gouvernement, l'important est que l'argent soit sur le terrain, dit-elle, et non dans des études futiles, en déduit-on. Et on devrait se fier à la ministre confortablement installée dans cette posture idéologique pour défendre les dossiers sur la condition des femmes?

La ministre de la Condition féminine n'a manifestement aucune connaissance de l'histoire, des luttes féministes, des forces sociales en présence, visiblement inculte des sciences sociales et humaines pour lesquelles on pressent non seulement un préjugé défavorable, mais encore une fois une inculture qui frise l'obscurantisme.

La ministre sera-t-elle aussi efficace à la Condition féminine qu'elle l'a été à la Sécurité publique, où elle a tardé à comprendre la gravité et l'ampleur de la violence faite aux femmes autochtones du Québec, et où à part les quelques larmes versées, il ne s'est rien passé de significatif, pas de changement de cap. Comme son manque d'ancrage dans les luttes féministes lui a nui pour comprendre la situation des femmes autochtones, il faut craindre qu'il en soit de même avec le mandat qui lui est confié maintenant de défense et de promotion de la condition des femmes au Québec.

Chantal Doré
Sherbrooke, le 28 février 2016

LIBRE OPINION

Mères porteuses: de quels droits parle-t-on?

ANDRÉE LABERGE
Écrivaine

La semaine dernière, la position du Conseil du statut de la femme (CSF) sur la question des mères porteuses m'a à la fois attristée, au point de me tirer les larmes des yeux, et révoltée, au point de me donner envie de prendre la parole et de participer au débat public.

Au-delà des points de vue féministes qui mettent (à raison) dans la balance, d'une part le droit des femmes à disposer de leur utérus, d'autre part l'exploitation des mères porteuses et la marchandisation de ce même utérus, il me semble qu'on passe à côté de la vraie question, qui est celle du prétendu « droit à l'enfant ». Car reconnaître la pratique des mères porteuses présuppose la reconnaissance d'un tel droit pour les parents infertiles. Personnellement, je considère qu'avoir un enfant n'est pas un droit, plutôt un privilège, lorsqu'il est désiré, bien sûr. Seul l'enfant a des droits, alors que les parents ont des responsabilités, celles de lui fournir tout ce dont il a besoin pour vivre, et le mieux possible. L'enfant n'est pas un « bien » qu'on commande, qu'on marchande, qu'on acquiert pour combler un besoin de procréation, de continuité,

de donner du sens à sa vie. Bien qu'il puisse effectivement combler tous ces besoins légitimes.

Je parle en connaissance de cause, étant moi-même infertile et incapable depuis toujours d'envisager ma vie sans enfant. Pourtant, jamais l'idée de m'en « faire faire un » par une autre femme ne m'a traversé l'esprit, pour la seule raison qu'elle m'a toujours paru éthiquement inacceptable. J'ai plutôt opté pour l'adoption, pour le droit de l'enfant à avoir des parents, et je ne l'ai jamais regretté. Au contraire! Pourtant, je peux témoigner que, même dans les meilleures conditions, il n'est pas facile pour un enfant d'accepter l'idée que ses parents biologiques, sa mère surtout, aient décidé de l'abandonner, même lorsque des raisons le justifient (incapacités parentales, jeune âge de la mère, pauvreté, violence...). Alors, je me demande comment un couple pourra expliquer à un enfant que sa mère biologique l'a tout simplement « donné », comme un cadeau pour les combler, sans se soucier de lui, comme s'il ne comptait pour rien pour celle qui l'a engendré. Je ne voudrais pas être dans cette situation-là. Il y a toujours, bien sûr, la possibilité de mentir sur les origines de l'enfant (inacceptable de mon point de vue) ou encore de lui raconter cette belle

histoire de générosité et de don que les parents se sont inventée pour se convaincre du bien-fondé de leur choix. Mais lui, y croira-t-il?

Quant à l'argument du CSF voulant qu'il soit préférable de légiférer pour encadrer une pratique qui existe de toute façon, je crois qu'il est non fondé et naïf. Les pays qui ont été tentés par cette approche reviennent d'ailleurs sur leur position et reconnaissent que la légalisation du recours aux mères porteuses non rémunérées encourage le développement d'un « marché noir des utérus » chez les femmes socio-économiquement défavorisées. Car échange d'argent il y a et il y aura, législation ou non. Pourquoi ne pas plutôt prendre position pour la procréation assistée et faire pression sur le D^r Barrette, qui coupe allègrement dans les services aux couples infertiles pour ne rendre cette solution accessible qu'à ceux qui en auront les moyens financiers? Il me semble que cette solution serait éthiquement plus acceptable et justifiable. Dans ce cas-ci, il s'agit d'intervenir sur un problème de santé, celui de l'infertilité. Poser le problème en termes de « droit à l'enfant » est, à mon sens, un contresens. Une question éthique qui mériterait d'être longuement débattue, plutôt que légale.

IDÉES

SCRUTIN PROPORTIONNEL

Le PQ n'a plus la moindre crédibilité

PAUL CLICHE

Montréal

Au Conseil national du Parti québécois, tenu la fin de semaine dernière pour lancer la machine électorale en vue du scrutin de 2018, son chef, Pierre Karl Péleadeau, a fait de timides appels de phare à Québec solidaire pour qu'il adhère à la convergence souverainiste. Il a alors entrouvert la porte à la réforme du mode de scrutin majoritaire actuel pour y inclure une composante proportionnelle en invitant les députés à examiner la question. Mais M. Péleadeau n'est pas allé jusqu'à se prononcer lui-même en faveur de cette réforme comme l'a précisé par la suite la députée Véronique Hivon, qui est responsable du dossier de la convergence au PQ. Le passé étant garant de l'avenir, un petit rappel historique s'impose pour pouvoir évaluer la crédibilité du PQ en cette matière.

À l'instigation de son fondateur René Lévesque, qui qualifiait de «*démocratiquement infect*» le mode de scrutin majoritaire actuel, le Parti québécois a fait de cette question un des principaux points de son programme dès son congrès de 1969. Et il l'y a maintenu jusqu'à son congrès de 2011, année où il a passé à la trappe. Mais que s'est-il passé pendant cette période de 42 ans, pendant laquelle il a été au pouvoir 19 ans, pour que le PQ fasse chou blanc dans un dossier aussi important pour la revitalisation de notre vie démocratique?

À la veille de prendre le pouvoir en 1976, le PQ a inscrit dans sa plateforme électorale l'engagement de mettre en marche le processus pour instaurer un scrutin proportionnel dès sa première année au pouvoir. Un livre vert sur la question, présenté en 1977 par le ministre à la Réforme électorale, Robert Burns, a cependant

été mis de côté pour permettre de concentrer toutes les énergies sur la campagne référendaire qui s'amorçait.

De retour au pouvoir en 1981, Lévesque s'est engagé à faire adopter sa réforme avant les élections suivantes. La conjoncture était particulièrement favorable parce que le chef de l'opposition libérale, Claude Ryan, était aussi favorable à l'instauration d'un scrutin proportionnel. Malheureusement, les deux partis ne se sont pas entendus sur le genre de système à mettre en place et le dossier a stagné pendant de longs mois. L'Assemblée nationale a finalement confié le mandat à la Commission de la représentation électorale de proposer un nouveau mode de scrutin après avoir évalué le système actuel et avoir étudié les divers projets possibles.

Après une vaste consultation, cette dernière a proposé, en 1983, un système proportionnel de type régional. Lévesque a fait immédiatement rédiger un projet de loi conforme aux recommandations de la commission. Puis il a présenté ce dernier au Conseil des ministres, annonçant son dépôt à l'Assemblée nationale quelques jours plus tard. Mais il a été pris de court par la convocation d'une réunion d'urgence du caucus des députés péquistes à Drummondville. Une majorité de ces derniers, dont les principaux leaders de l'aile supposée réformiste du parti, ont alors infligé à leur chef une des gifles les plus humiliantes de sa vie politique en l'obligeant à renoncer à présenter le projet de loi. Le brouillon du compte-rendu de la réunion contenait même le commentaire suivant: «*Faisons la souveraineté d'abord; on s'occupera de la démocratie après.*» En colère, Lévesque a fait biffer ce passage.

Une éclipse de 15 ans

Ce malheureux épisode a marqué le renvoi du dossier aux calendes grecques pour 15 ans. Même si elle est demeurée par la suite dans le programme du parti et a figuré de nouveau

sous forme d'un engagement censé être prioritaire dans la plateforme électorale de 1994, la réforme du mode de scrutin n'a plus vraiment suscité plus d'intérêt dans le parti. Au pouvoir, le premier ministre Jacques Parizeau, absorbé par la préparation du référendum, a écarté l'engagement électorale du revers de la main se disant tout de go «*confortable*» avec le mode de scrutin majoritaire. Puis, au congrès du PQ de mai 1998, le premier ministre Lucien Bouchard a fait reporter l'instauration d'un scrutin proportionnel «*après l'accession à la souveraineté*».

La tenue d'états généraux sur la réforme des institutions démocratiques, déclenchée par le ministre Jean-Pierre Charbonneau en 2002, a cependant ravivé l'espoir. Les participants à ces assises se sont prononcés à plus de 80% pour l'instauration d'un scrutin proportionnel lors de la séance de clôture en février 2003. Puis, au cours de la campagne électorale qui a suivi, le premier ministre Bernard Landry a déclaré que s'il était reporté au pouvoir, il s'agissait des dernières élections à se tenir selon le mode de scrutin majoritaire. Mais le PQ a été défait par les libéraux de Jean Charest.

Lors du débat qui a suivi la présentation, en 2004, d'un avant-projet de loi par le gouvernement Charest proposant l'instauration d'une proportionnelle mixte avec compensation, le PQ a entravé le processus jusqu'à l'abandon du projet, en 2006, à la suite des pressions exercées par le caucus des députés libéraux. Le parti d'opposition était revenu à sa position de 1998 voulant reporter la réforme après l'accession du Québec à la souveraineté. Puis, au congrès de 2011, coup d'éclat, le PQ biffe d'un coup de plume 42 ans de son histoire en faisant passer le projet de réforme électorale à la trappe, laissant un trou béant dans son programme.

La conclusion de ce rappel historique est évidente. L'histoire du PQ démontre qu'on ne peut absolument pas lui faire confiance lorsqu'il est question d'instaurer un scrutin proportionnel.

Le penser mou

FRANCINE PELLETIER



Une ministre de la Condition féminine qui ne s'estime pas féministe? Depuis la création du ministère en 1979, y a-t-il une responsable du dossier (mis à part René Lévesque, qui en a hérité curieusement en 1984-1985) qui s'est dissociée du féminisme? C'est un peu comme un directeur du *National Geographic* qui ne croirait pas en la géographie, un membre de Greenpeace qui ne se dirait pas écologiste, un chef de mission olympique qui dédaignerait le sport, un œuf qui ne croirait pas dans la poule... C'est que, sans féminisme, le Secrétariat à la condition féminine n'existerait tout simplement pas, et les chances sont fortes qu'il n'y aurait pas de ministre appelée Lise (Thériault) non plus.

Dans une entrevue accordée à La Presse canadienne cette semaine, la ministre Thériault, ne reculant devant aucune contradiction, s'est proclamée «*beaucoup plus égalitaire que féministe*». Comme s'il y avait l'honneur d'un côté, et le déshonneur de l'autre. Pourtant, l'égalité est une idée parfaitement féministe. Avant que les femmes se mobilisent pour exiger les mêmes droits que les hommes, la notion d'égalité était vue comme une pure aberration. On peut mesurer l'étendue de ce sentiment par le nombre d'années qu'il a fallu avant que les femmes obtiennent le droit de vote au Québec: près d'un demi-siècle. Ni église, ni gouvernement, ni aucune autre idéologie ou institution ne peuvent réclamer la parenté du statut de la femme, hormis les femmes (en colère) elles-mêmes.

Madame Thériault aurait-elle donc peur d'être accusée d'être une virago, une lesbienne, une femme qui méprise les hommes ou, horreur, qui ne se rase pas les jambes? Juste quand on pense avoir mis cette marmelade de côté, ce penser mou derrière soi, il vous rattrape quand vous vous y attendez le moins. Un peu comme les trois plaignantes lors du procès Ghomeshi récemment, prises elles aussi dans des contradictions grosses comme la maison, on a soudainement l'impression de reculer de quelques décennies. Imaginez, les femmes symbolisant enfin un ras-le-bol quant à l'agression sexuelle se seraient précipitées à nouveau dans les bras de l'homme qui les malmenait! Dans le grand jeu de serpents et échelles qu'est la libération des femmes, on venait collectivement de glisser sur un boa contracteur. Cela dit, faire comme si de rien n'était, reprendre contact avec l'agresseur est assez conforme aux agissements de victimes de violences sexuelles règle générale. Question de minimiser ce qu'elles viennent de subir, disent les psychologues.

S'il y a une situation atténuante dans le cas des trois plaignantes, quelle excuse pourrait-on bien évoquer pour ce manque de solidarité de la part de la ministre de la Condition féminine? Mis à part le néolibéralisme comme tel, cette philosophie édifiante du «*yeah, let's go, madame Chose!*» ce prêt-à-penser du culte de l'individu et de la déresponsabilisation gouvernementale, du privé plutôt que du public, de l'incoscience crasse de tout ce qui est venu avant, de l'indifférence généralisée quant à notre histoire, à notre culture, et aux combats de chaque instant qu'il a fallu pour se rendre jusqu'ici. Et les esprits malingres qui tendent vers ces idées ont le culot d'invoquer leur supposée indépendance d'esprit, leur haro sur le militantisme — je ne suis pas de la meute, moi, madame! — comme preuve de leur pensée supérieure?

Le gouvernement Couillard nous a d'ailleurs servi un autre magnifique exemple de cet apolitisme grossier à l'occasion de la commission des finances publiques, il y a un an. L'heure est aux coupes massives et la présidente de la Fédération des femmes, Alexa Conradi, tente d'expliquer au ministre des Finances, Carlos Leitão, comment les mesures d'austérité touchent les femmes tout particulièrement. Visiblement perplexe, le ministre interrompt la présentation: «*Mais voyons, l'équilibre budgétaire est un outil neutre, technologique. Il ne vise pas les femmes.*» Un ministre — des Finances de surcroît — qui ne comprend pas que couper des services force des femmes à ramasser derrière donne bien sûr envie de hurler.

Y a-t-il quelqu'un qui peut expliquer aux ministres du gouvernement Couillard comment fonctionne la société, voire toute organisation pyramidale? Madame Thériault, ou le sait, n'avait surtout pas besoin de montrer son incompetence à nouveau. Dans ce cas, c'est non seulement dommage pour elle, mais aussi pour toutes les femmes qu'elle est censée protéger.

À tous ceux et toutes celles qui croient encore que c'est en se tenant les coudes qu'on avance, bon 8 mars!

fpelletier@levoir.com
Suivez-moi sur Twitter: @fpelletier1



ANDREW HARNIK LA PRESSE CANADIENNE

Si l'éducation est nécessaire à la nuance, la civilité est essentielle pour qu'elle puisse s'exprimer. À ce chapitre, Donald Trump ne fait pas dans la dentelle.

Un avertissement nommé Trump

QUOC DINH NGUYEN

Candidat à la maîtrise en santé publique à l'Université Harvard, à Boston

Il n'y a pas plus grand maître dans l'art des déclarations-chocs que Donald Trump. Je me hasarde quand même à en faire une moi-même, sachant très bien ne pas être un rival de taille. La voici: le Canada et le Québec ont beaucoup à apprendre de Donald Trump.

Comme Québécois expatrié aux États-Unis en cette année de présidentielle, je décèle dans l'impressionnante popularité de Trump au moins trois constats, qui trouvent d'ailleurs écho dans l'actualité politique québécoise et canadienne. Donald Trump illustre brillamment pour nous la valeur de l'éducation, de la civilité et des médias dans une société démocratique. Le phénomène Trump, qui ne semble pas près de s'essouffler, ne saurait nous

donner un aperçu plus vivide des effets de l'effondrement de ces trois piliers.

D'abord, la valeur de l'éducation. Le point central qui fait défaut ici ne tient pas à la nature des idées de Trump, mais bien plus à leur argumentation. Car il n'y en a tout simplement pas! Aux oreilles de son électorat, les déclarations-chocs suffisent. Le Mexique paiera pour ce mur parce que Donald Trump le dit. À rien ne sert que ses propos atteignent la longueur du paragraphe, toutes justifications et nuances sont superflues. Le déni du savoir et de la science atteint son paroxysme quand la source de vérité n'est plus seulement la Bible (créationnisme), ni l'infime minorité de scientifiques (changements climatiques), mais bien la simple et seule parole de Trump. Si l'éducation, c'est d'apprendre à penser, à raisonner, à déceler le vrai du faux, alors le constat est que l'on doit donner priorité à l'éducation plus que jamais. Les coupes du gouverne-

ment Couillard en éducation sont un pensez-y-bien.

Si l'éducation est nécessaire à la nuance, la civilité est essentielle pour qu'elle puisse s'exprimer. À ce chapitre, Trump ne fait pas dans la dentelle. Tout passe au tordeur: racisme, sexisme, discrimination religieuse, attaques *ad hominem*, propos injurieux... Le compromis est à proscrire. L'absence de nuances est devenue synonyme non plus de dysfonction, mais d'excellence. Un pays pluriel de contrastes, les États-Unis ont pourtant porté à leur tête des Lincoln, FDR, Kennedy ou Johnson qui ont su faire avancer leur pays grâce à — et non malgré — leur capacité de compromis et de nuances. Il est consternant qu'une France considérable de l'électorat américain l'ait oublié. Voilà quelque chose qu'il faudrait rappeler à un richissime aspirant à la chefferie du parti conservateur de ce côté-ci de la frontière.

Les Américains considèrent souvent que les médias sont la

quatrième branche du gouvernement. Juste considération quand on constate que ces derniers sont devenus aussi polarisés que les partis politiques qu'ils couvrent. Quand la ligne entre médias d'information et de divertissement est si fine qu'elle se confond, ce qui est gagné en cotes d'écoute est perdu en rigueur. Et au jeu des cotes d'écoute, Donald Trump est imbattable. Or, quand une société n'a plus accès à une information impartiale, factuelle, rigoureuse et commune, il n'existe plus d'espace partagé où peuvent se développer et se résoudre les discussions démocratiques. Au Québec et au Canada, le financement de Radio-Canada, la délicate situation de M. Péleadeau et le mépris des médias du récent gouvernement Harper devraient être matière à réflexion.

Le philosophe et éducateur John Dewey disait que «*la démocratie doit renaître à chaque génération et l'éducation en est la sage-femme*». J'ajouterais que la civilité en est la couche et les médias, le biberon.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retino-Panzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bégin-Girino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim); Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

BAPE

SUITE DE LA PAGE 1

de l'environnement (CQDE), cette première étape d'un processus jugé « tronqué » n'aura jamais lieu.

Selon ce qu'a expliqué M^e Michel Bélanger, du CQDE, l'idée de poursuivre les procédures en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) apparaît totalement incohérente, puisque le projet de pipeline Énergie Est doit être soumis à l'article 31.1, qui oblige TransCanada à déposer un avis de projet et une étude d'impact avant le début des audiences du BAPE.

C'est justement ce que réclame le gouvernement Couillard dans le cadre de la requête en injonction dont le dépôt a été annoncé mardi par le ministre de l'Environnement, David Heurtel. Ce dernier a toutefois décidé de ne pas stopper le processus d'étude prévu. « On veut s'assurer d'avoir un minimum d'information à temps pour le processus d'évaluation » du gouvernement fédéral, a-t-il fait valoir mardi. Et selon lui, « le rapport du BAPE contribuera à la réflexion pour élaborer la position du gouvernement qu'il défendra aux audiences de l'Office national de l'énergie ».

Ce n'est pas l'avis du CQDE, qui a déposé sa demande d'injonction au nom d'Équiterre, de Nature Québec et de la fonda-

tion Coule pas chez nous. M^e Bélanger estime que le fait de poursuivre le processus « risquerait de créer un précédent majeur, dans la mesure où tout promoteur n'aurait qu'à attendre, ce qui forcerait le gouvernement à passer par un processus parallèle ». TransCanada a en effet refusé de déposer les documents réclamés par Québec dès 2014, ce qui a forcé le ministre Heurtel à déclencher un BAPE en faisant fi de l'application de la législation en vigueur.

Un BAPE sans informations

M^e Michel Bélanger a par ailleurs indiqué que si la Cour confirme que l'évaluation de la portion québécoise du pipeline doit se faire en vertu de l'article 31.1, « il faudra reprendre le processus du BAPE depuis le début ».

De toute façon, a-t-il ajouté, l'organisme québécois n'a tout simplement pas l'information nécessaire pour étudier le plus important projet de pipeline en développement en Amérique du Nord. Le BAPE doit en fait se contenter d'un « aperçu du projet » produit par TransCanada à partir d'éléments inscrits dans la demande déposée auprès de l'Office national de l'énergie (ONE). Ce « portrait sommaire et abrégé » de 150 pages ne reconnaît d'ailleurs pas la réglementation québécoise.

Qui plus est, l'ONE a récemment statué que la demande de plusieurs milliers de pages déposée par la pétrolière était « incomplète », a insisté M^e Michel

Bélanger. La multinationale albertaine prévoit que l'ensemble de la documentation requise par le fédéral sera déposé au plus tard le 29 avril. « Cela signifie que si on va de l'avant dès lundi prochain, le BAPE mené à partir des informations incomplètes présentées à l'ONE sera terminé avant le dépôt de la demande finale complétée et approuvée par l'ONE. » Selon le plan actuel, la deuxième partie des audiences du BAPE, soit la période de présentation des mémoires, doit débuter le 25 avril. Et les citoyens et groupes intéressés à déposer un tel document doivent aviser l'organisme au plus tard le 31 mars.

Autorisation requise

En maintenant le BAPE sur Énergie Est dans sa forme actuelle, la saga juridique pourrait en outre se poursuivre une fois que le fédéral approuverait le projet Énergie Est, a fait valoir mardi l'avocat Jean Baril. « La loi exige une autorisation du gouvernement du Québec. Nul ne peut entreprendre des travaux énumérés au règlement sans cette autorisation », a-t-il expliqué. Tout citoyen québécois pourrait donc déposer une demande d'injonction contre TransCanada au moment où la pétrolière commencerait les travaux de construction de son pipeline dans la province.

Demande d'injonction ou pas, TransCanada a par ailleurs répété mardi que son projet de pipeline d'exportation de pétrole des sables bitumineux

n'est pas soumis à la réglementation québécoise. La pétrolière n'entend pas déposer d'avis de projet ni mener une étude d'impact selon des critères fixés par le gouvernement du Québec, comme le prévoit la législation en vigueur depuis 1980. « Nous sommes d'avis qu'il revient à l'Office national de l'énergie d'évaluer le projet et de formuler une recommandation », a précisé son porte-parole, Tim Duboyce.

Une décision rendue le mois dernier par la Cour suprême de Colombie-Britannique souligne toutefois qu'un gouvernement provincial est compétent en matière d'évaluation environnementale des projets de pipelines réalisés à l'intérieur de ses frontières, et ce, même si le pipeline traverse le territoire de plus d'une province, comme ce serait le cas pour Énergie Est.

Le premier ministre, Philippe Couillard, a par ailleurs signalé que le dépôt de cette requête d'injonction contre le promoteur de l'oléoduc Énergie Est n'est « en aucun cas un message pour ou contre le projet ».

Selon les prévisions du gouvernement Couillard, la décision du fédéral dans le dossier Énergie Est pourrait intervenir en juillet 2018. Comme la construction du pipeline prendrait environ deux ans, le tuyau pourrait transporter 1,1 million de barils de pétrole par jour avant la fin de 2020.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Trump et Clinton en selle pour la victoire

Hillary Clinton et Donald Trump ont tous deux confirmé leur importante avance dans la course à l'investiture des partis démocrate et républicain, lors du « super mardi », où 12 États votaient.

Au moment d'écrire ces lignes, Hillary Clinton était en bonne voie de remporter les primaires de six États dans le cadre de l'important « super mardi ». Son rival Bernie Sanders avait toutefois réussi à tirer son épingle du jeu en remportant au moins deux États.

L'ex-secrétaire d'État devait remporter les primaires en Géorgie, en Virginie, en Alabama, au Tennessee, en Arkansas — où elle a déjà été la première dame de l'État — et au Texas, des États qui comptent plusieurs centaines de délégués et de superdélégués. Sans surprise, le sénateur du Vermont, Bernie Sanders, s'est assuré une victoire éclatante dans son État, qui compte seulement 26 délégués.

M^{me} Clinton a été populaire auprès de l'électorat afro-américain des États du Sud, alors que son rival, le sénateur du Vermont, Bernie Sanders, a continué de récolter les appuis des jeunes de moins de 30 ans, qui ont voté à majorité pour

lui, selon des sondages à la sortie de l'urne.

Républicains divisés

Faisant fi des commentaires négatifs de bon nombre de personnalités importantes du parti, le populiste Donald Trump poursuivait son ascension vers l'investiture républicaine. Le candidat a confirmé son élan en ajoutant la Géorgie, l'Alabama, le Massachusetts, la Virginie et le Tennessee à sa besace. Le Vermont et l'Oklahoma semblaient vouloir y tomber également, même si la course y était plus corsée.

Encore mieux pour lui et ses partisans, ni Marco Rubio, ni Ted Cruz, ni John Kasich ne semblent parvenir à se démarquer l'un de l'autre pour s'affirmer comme le seul candidat apte à faire barrage à l'actuel meneur. M. Cruz pouvait se consoler, puisqu'il est tout de même parvenu à l'emporter dans son propre État, le Texas. La lutte était serrée en Arkansas. Un peu plus de sept points de pourcentage séparaient le premier (Donald Trump) du troisième (Ted Cruz).

Consultez les résultats finaux sur l'application tablette et le site Web du Devoir.

La Presse canadienne

SKI

SUITE DE LA PAGE 1

13 km. Pour les hommes, l'effort sera maintenu pendant 20 km. Les départs ont lieu respectivement à 12 h et 14 h 30.

« En milieu urbain, c'est la première fois à ma connaissance qu'on organise une épreuve de distance de ce genre. Les parcours sont prêts. On a engagé des spécialistes pour tracer un parcours original qui met à profit chaque aspect de la montagne. » Les femmes parcourront trois fois la boucle de 3,5 km, les hommes cinq fois, avec 111 mètres de dénivélés à chaque tour. Le grand défi? « Ce sera la météo! »

Le clou de la saison

Mardi, à Gatineau, dans la très rapide épreuve de sprint style libre, l'épreuve a été remportée par le Russe Sergey Ustiugov, suivi par le Français Richard Jouve et l'Américain Simeon Hamilton. Chez les femmes, la Norvégienne Maiken Caspersen Falla, déjà en tête du classement de la discipline, a devancé la Suédoise Stina Nilsson et l'Américaine Jessica Diggins. Aucun Canadien ne s'est retrouvé parmi les premiers.

Qu'est-ce qui départagera les gagnants du peloton de fondeurs réuni à Montréal? Une technique parfaite, un matériel adapté aux conditions de la neige, une condition physique optimale. Et un peu de chance, bien sûr.

Après l'épreuve de Montréal, deux journées de compétitions seront tenues à Québec, vendredi et samedi. Les fondeurs se rendront ensuite à Canmore, en Alberta, pour quatre autres journées de compétition, au terme desquelles la saison de compétitions 2015-2016 sera terminée.

Un sport en expansion

La FIS permet au pays hôte, en l'occurrence le Canada, une participation plus importante de ses athlètes. Ce sont quatorze hommes et douze femmes qui composent l'équipe canadienne pour l'occasion.

L'enfant chéri du public d'ici demeure le Québécois Alex Harvey, 27 ans, fils du fondeur et cycliste Pierre Harvey, l'un des grands athlètes de l'histoire du pays.



Deux skieurs sur le mont Royal, photographiés autour de 1930

À Gatineau, Alex Harvey n'a pas réussi à se faufiler au-delà de la demi-finale, ce qui lui a donné une 11^e place. Au terme de cette première journée d'épreuves, Harvey annonçait tout de même se sentir très bien physiquement, ce qui laisse présager des jours meilleurs dans la suite des choses. Harvey, jamais avare de détails très précis sur sa condition physique, se situe cette année au quinzième rang du classement mondial. En 2014, il avait terminé troisième.

Fondeurs du XIX^e

Le public nord-américain pratique le ski de fond de façon récréative, sans pour autant concevoir qu'il s'agit là d'un des sports les plus complets et les plus exigeants. Le ski de fond se pratique au Québec depuis longtemps, mais moins tout de même que le patin, présent sur les rives du Saint-Laurent dès le XVII^e siècle. Son apparition remonte à la fin du XIX^e siècle.

En 1870, un monsieur Birch, un Norvégien chaussé de longues planches, entreprend en solitaire une expédition entre Montréal et Québec. Les journalistes du temps s'intéressent à cet exploit d'un pionnier du ski de fond. L'événement confirme l'apparition de ce sport à Montréal. En 1876, l'an-

née même où est inauguré le parc du Mont-Royal, on trouve des skis sur la montagne.

Le ski est alors pratiqué soit par des immigrants scandinaves, soit par des gens fortunés en quête d'aventures. C'est un groupe de professeurs de l'Université McGill qui fit la première sortie de groupe de ski au pays, selon les annales.

The Ski Runner in Canada, la première publication au pays consacrée au ski, a resitué la première randonnée de Sainte-Agathe-des-Monts à Shawbridge (aujourd'hui Prévost). C'était 1905, l'année où la Norvège obtient son indépendance de la Suède.

En cette saison 2015-2016, au classement de la Coupe du monde de ski de fond, on trouve en tête trois Norvégiens et trois Norvégiennes.

C'est d'ailleurs à un Norvégien, Herman Smith Johannsen dit « Jackrabbitt », que l'on doit le développement du ski de fond au Québec. Né en 1875, immigré aux États-Unis après avoir travaillé à Cuba, Herman Smith Johannsen s'installe à Lake Placid, dans l'État de New York, à la fin des années 1920. Ce n'est pas si loin de Montréal, où il viendra souvent. Les Montréalais iront aussi à Lake Placid, entre au-

tres pour les Jeux olympiques de 1932. Installé finalement à Montréal avant de trouver refuge pour de bon dans les Laurentides, Jack Rabbit arpente d'abord le mont Royal, propose de nouveaux tracés, des fartages de son cru aussi.

Reste que c'est le ski alpin qui attire à lui le plus de monde dès l'entre-deux-guerres. Le ski de fond ne reprendra son élan que dans des années 1970. En 1972, ce sport attire plus de 150 000 personnes, tandis que trois ans plus tard, le nombre de fondeurs se chiffre désormais à 450 000. L'attrait pour le ski de fond a fléchi par la suite, avant de connaître une nouvelle remontée. On estime aujourd'hui à environ 475 000 Québécois le nombre d'adeptes de ce sport. En Amérique du Nord, ils seraient plus de 3,2 millions.

L'intérêt du public pour des activités sportives plus complètes, plus en prise avec la nature, des exemples aussi de réussite personnelle, comme celle d'Alex Harvey, tout cela explique en bonne partie cette passion renouvelée pour le ski de fond chez nous. Une passion que prend visiblement très au sérieux la Fédération internationale de ski.

Le Devoir

GAINSBOURG

SUITE DE LA PAGE 1

celui qui l'a pas fait? »

C'était en 2014. Ça donnait à Stefie Shock le temps d'essayer. De tâter du Serge. De tenter des pairages. De trafiquer des arrangements. De titiller le désir. « Au bout de quelques chansons enregistrées, j'allais bien voir si je me sentais à ma place. » Aux premières chansons décortiquées, dès les premières amies chanteuses impliquées (Suzie McLelove des Breastfeeders, Marie-Pierre Arthur), il a su. « C'était parti du bon côté, pas la grosse affaire « corpo », mais des versions à mon goût, les participantes n'étaient pas interchangeables, chacune avait sa personnalité et ça s'entendait. C'est là que j'ai signé avec Simone Records. »

Contrat gratiné, tout un fromage que cet hommage après tous les hommages. On a en effet beaucoup repris, détourné, traduit, trahi, détrossé, copié-collé du Gainsbourg depuis le dernier paquet de Gitanes parti en fumée. « J'ai tout réécrit, les versions originales, les reprises, pour avoir un portrait complet. Et puis j'ai plongé dans la nuit. » Comprendre: sans tout réinventer, à tout le moins « repenser chaque chanson ». Comprendre aussi: littéralement, Stefie l'animal nocturne a tout vécu en troglodyte de sous-sol. « Ça a duré des mois, dans mon petit studio. Je commençais à 10 h-11 h le soir. J'étais dans le cœur de l'affaire autour de 2-3 h du matin, et puis sur mon élan jusqu'à ce qu'il ne me reste plus rien, vers 6 h. Toutes les nuits. »

Meilleur après minuit

Ça donne un album de nuit, même s'il y a parmi les choisies la fameuse chanson d'Anna, le téléfilm-culte, *Sous le soleil exactement* (avec Marie-Pierre Arthur, justement). J'en témoigne, pour avoir essayé l'album à la clarté comme à la noirceur en auto sur le trajet Montréal-Lacolle, ça se vit après minuit, comme si on était dans une boîte de nuit avec des roues: Stefie sait créer des ambiances. Je le lui dis, il sourit un peu nerveusement de son côté de la table, au milieu du bistrot. C'est un anxieux, Stefie, mais qui se soigne. En jouant de la mu-

sique. « Je joue toutes les batteries, c'est toujours mon beat, mais je suis allé chaque fois à la rencontre d'une chanson et d'une chanteuse. »

« Par exemple, La Javanaise, avec Gaëlle, on s'est mis d'accord tout de suite pour la « dévaliser ». Toute Française qu'elle est, Gaëlle voulait la débarquer de son socle, la sortir du moule jazzy chanson française. J'ai sorti mon petit clavier Casio, joué des sons cheapettes, on est passés par l'électro avant de la ramener un peu au jazz, avec de la contrebasse et du piano. Déconstruire pour reconstruire, ça a été pas mal ma manière de m'approprier les musiques. » *Lanamour*, avec Fanny Bloom, s'est lovée autour d'un riff de guitare. « On voulait quelque chose de sautillant, c'est à peu près le même groove que Mr. Big Stuff, te souviens-tu de ça? » Soul du début des années 1970. « Du slow disco. Parfait pour Fanny. »

Stefie a farci l'album de clins d'œil, c'est le mélomane et le DJ qui savent que la création est toujours un mélange goûteux d'ingrédients existants. La séquence instrumentale à la fin de *Dépression au-dessus du jardin* (fort beau duo avec Sophie Beaudet) se termine sec, très exactement « comme I Want You (She's so Heavy) des Beatles. C'est voulu. » Pour *L'hôtel particulier*, chanson de l'album mythique *Histoire de Melody Nelson* (donnée ici avec Pascale Busières), Stefie a trouvé la solution en faisant « le même beat de drum que Pigs de Pink Floyd!!! »

Chaque relecture est ainsi une aventure, en compagnie de ses « belles », club très sélect qui inclut également Klô Pelgag (*Comme un boomerang*), Laurence Nerbonne (*Comment te dire adieu*), Anne Dorval (*Je suis venu te dire que je m'en vais*), Marième (*Overseas telegram*), Evelyne Brochu (*Quoi*) et Stéphanie Lapointe (*Baby Alone in Babylon*). « C'est sûr qu'un spectacle va suivre, une tournée même, à géométrie variable, selon les disponibilités de chacune, jubile d'avance Stefie. Et on va faire d'autres chansons. Gainsbourg, il en a pas juste 12, des bonnes... »

Le Devoir

12 BELLES DANS LA PEAU
CHANSONS DE GAINSBOURG
Stefie Shock et invitées
Simone Records

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com